

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
46^{ème} SEANCE

36^{ème} période administrative 2012-2016

Année 2015-2016

Lundi 13 juin 2016, à 18h30
à l'auditoire du Collège des Terreaux

Présidence de Mme Amelie Blohm Gueissaz (PLR), présidente.

Y compris la présidente, 37 membres sont présents : Mmes et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Dobrivoje Baljovic (Soc), Mouhamed Basse (Soc), Isabelle Bellaton (PLR), Julien Binggeli (PopVertsSol), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Oksana Castioni (Soc), Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Gianfranco De Gregorio (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Joël Desaulles (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Yvan Gallo (Soc), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Amanda Ioset (PopVertsSol), Edouard Jeanloz (PopVertsSol), Mirko Kipfer (PLR), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Jean-Frédéric Malcotti (PopVertsSol), Philippe Mouchet (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Vincent Pahud (PDC), Morgan Paratte (Soc), Anne-Dominique Reinhard (Soc), Pierre-Yves Sandoz (Indépendant), Christophe Schwarb (PLR), Julien Spacio (PLR), Richard Strohmeier (PLR), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés: Mmes et MM. Miléna Boulianne (Soc), Isabelle Iseli (PopVertsSol), Antoine de Montmollin (Soc), Dimitri Paratte (PopVertsSol).

Le Conseil communal était représenté par M Thomas Facchinetti (Soc), président, M. Pascal Sandoz, vice-président (PLR), M. Olivier Arni (Soc), Mme Christine Gaillard (PopVertsSol) et M. Fabio Bongiovanni (PLR), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 44^{ème} séance, du lundi 18 avril 2016, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 45^{ème} séance, du lundi 2 mai 2016, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, mentionne:

1. Envoi d'une invitation de la Direction de l'éducation à une conférence-débat « Le cerveau a-t-il un sexe ? », le 19 mai 2016 à 19h00 à Microcity.
2. Envoi d'une invitation de la Direction de la culture au vernissage de l'exposition « Maximilien de Meuron. À la croisée des mondes » le samedi 14 mai 2016, à 17h00.
3. Envoi d'une copie de la lettre que La Poste a envoyée au Bureau du Conseil général concernant la lettre du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel du 25 avril 2016 (Pétition pour le maintien des offices de poste de La Coudre, l'Ecluse, Vauseyon et Serrières).
4. Envoi d'une invitation de la Direction de la mobilité à l'inauguration d'une nouvelle série de Boîtes à Troc.
5. Envoi de l'invitation à la traditionnelle journée du Conseil général, qui se déroulera le vendredi 17 juin 2016.
6. Envoi d'un erratum de la page 28 du rapport 16-009 sur la gestion et les comptes 2015.
7. Dépôt sur les pupitres du rapport de gestion 2015 de Video2000.
8. Envoi d'une invitation du Musée d'art et d'histoire pour une visite-rencontre dans le cadre de l'exposition « Maximilien de Meuron. A la croisée des mondes » le jeudi 16 juin, à 18h30.
9. Dépôt sur les pupitres du rapport annuel 2015 du Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial.

10. Envoi d'une invitation de la Direction de la culture et du département des arts plastiques du Musée d'art et d'histoire à participer au vernissage de l'exposition « De Théophile Robert à Max Bühlmann. Dons majeurs du Fonds Maximilien de Meuron 1916-2016 », le samedi 18 juin 2016, à 17 heures.
11. Envoi de la réponse du Conseil communal à l'interpellation no 16-607 du groupe PLR concernant le maillon autoroutier manquant entre Vauseyon et Serrières.
12. Dépôt sur les pupitres d'une invitation à la cérémonie de remise des diplômes 2015-2016 de Neuchâtel de la Haute école de musique Genève-Neuchâtel, le vendredi 24 juin 2016, à 18h00.
13. Envoi du faire-part de décès de M. Pierre Bonhôte, ancien Conseiller communal. **La Présidente**, Mme Amelie Blohm Gueissaz, informe l'assemblée que M. Pierre Bonhôte membre du Conseil général de 1996 à 2000 et membre du Conseil communal de 2000 à 2004, est décédé dans sa 51^{ème} année.
14. Envoi du faire-part de décès de M. Francis Houriet, ancien membre et président du Conseil général. **La Présidente**, Mme Amelie Blohm Gueissaz, informe l'assemblée que M. Francis Houriet membre du Conseil général de 1964 à 1987, qui présida l'autorité législative durant l'année administrative 1986 à 1987, est décédé dans sa 83^{ème} année.

Mme Amelie Blohm Gueissaz invite l'assemblée à se lever et à observer un instant de silence en hommage de MM. Pierre Bonhôte et Francis Houriet.

Communiqués de presse

- De la Direction de la culture, concernant l'ouverture au public de l'exposition « Terre d'outils » au Jardin botanique le 8 mai 2016.
- De la COMUL concernant la Conférence de presse au Laténium, relative au projet de territoire de la COMUL.
- De la Direction de la mobilité concernant le lancement de la deuxième année d'Abo-Ado.
- Du bureau du comité de pilotage du projet de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin inhérent aux prochains débats contradictoires.

- De la Direction de la santé relatif à un atelier proposé aux personnes âgées désireuses de maîtriser toutes les subtilités, notamment techniques, liées à l'usage des transports publics.
- De la Ville de Neuchâtel et du Canton concernant l'exposition « Fille ou Garçon, ça change quoi ? », visible à Neuchâtel jusqu'au 12 juin 2016.
- De la Direction de l'urbanisme concernant l'inauguration officielle du Jardin Hermann Russ à Serrières, le 21 mai 2016 dès 11 heures.
- Du Conseil communal concernant la reconduction de la composition du Conseil communal jusqu'à la fin de la législature.
- Du Conseil communal concernant sa position sur le projet de réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (HNE).
- De la Direction de la mobilité concernant l'inauguration des Boîtes à Troc.
- De la Ville de Neuchâtel relatif à la 6^{ème} édition de la Fête des voisins, le 27 mai 2016.
- De la Direction de l'urbanisme à propos du dévoilement des façades restaurées de l'Hôtel de Ville.
- De la Direction des sports concernant le passage du Tour de France à Neuchâtel le 18 juillet 2016.
- Du Service des sports concernant la 2^{ème} édition du Tour du lac de Neuchâtel.
- Du Conseil des Jeunes de la Ville de Neuchâtel et de la Côte à propos d'une soirée « Mousse & Fluo » à la Case à Chocs, le vendredi 3 juin.
- De la Direction de la santé à propos des nouvelles prestations proposées par le Centre de santé sexuelle.
- De la Ville de Neuchâtel présentant le programme « NIFFF INVASION ».
- Du Service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel relatif à l'après-midi de découverte proposé au Jardin anglais le mercredi 8 juin 2016.
- Du Conseil communal relatif au refus du projet de fusion Neuchâtel-Ouest.

- De la Direction des sports concernant la retransmission en direct de l'Euro 2016 sur écran géant au stade de la Maladière.

**Réponse du Conseil communal
au Conseil général à l'interpellation
n° 16-607 du groupe PLR concernant le maillon autoroutier
manquant entre Vauseyon et Serrières
(Du 6 juin 2016)**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 18 avril 2016, le groupe PLR, par M. Alexandre Brodard et consorts, a déposé l'interpellation suivante :

«A en croire les récentes décisions prises au niveau fédéral et relayées dans la presse, les projets routiers d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds semblent à présent sur la bonne voie. Nous nous en réjouissons pour ces villes amies.

Si ces projets se concrétisent, ils pourraient toutefois avoir une influence non négligeable sur le trafic empruntant les gorges du Seyon en provenance de France voisine et du haut du canton en direction de Neuchâtel, Bienne, Berne ou Yverdon. Or, alors que l'on pensait le réseau autoroutier autour de Neuchâtel abouti avec l'ouverture du tunnel de Serrières, force est de constater que ce n'est pas le cas. En effet, le trafic descendant de La Chaux-de-Fonds en direction d'Yverdon-Lausanne-Genève est contraint de sortir de l'autoroute à Vauseyon ou à Champ-Coco pour la reprendre à Serrières. Pour ce faire, il traverse la ville à proximité du centre, par le tunnel de Prébarreau ou la rue de Maillefer, avec un lot non négligeable de pollution et autres nuisances. Ce trafic, voué à augmenter, contribue inévitablement à l'engorgement du trafic et à la pollution de l'air en ville de Neuchâtel.

Bien sûr, la topographie des lieux (gorges, Seyon, etc.) et la concentration d'ouvrages importants préexistants (nœud autoroutier, tunnels, viaduc, lignes de chemin de fer, routes, bâtiments, etc.) semblent rendre difficile la réalisation d'un nouveau projet d'importance à cet endroit. Et la question a peut-être déjà été étudiée. Il n'en reste pas moins que si la réalisation d'une liaison autoroutière descendante

entre Vauseyon/Champ-Coco et Serrières devait être possible, elle mériterait sans doute d'être étudiée ou réétudiée.

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal sur cette problématique et lui demander des explications et des réponses aux questions suivantes :

- Le nombre de véhicules sortant actuellement de l'autoroute à Vauseyon ou Champ-Coco pour la reprendre à Serrières est-il chiffré ? A-t-il augmenté ces dernières années ? Dans quelle proportion ?*
- Une liaison autoroutière Vauseyon-Serrières avait-elle été envisagée et/ou étudiée par la Ville, le Canton ou la Confédération dans le cadre des projets ayant mené à la construction du Viaduc de Vauseyon, du tunnel de Serrières ou autre ? Si oui, pour quelle raison a-t-elle été abandonnée ? Quelles possibilités existent-elles pour la réaliser ? Le Conseil communal pourrait-il nous fournir les détails des réflexions et études menées et les résultats de ces dernières ?*
- Une telle liaison serait-elle réalisable à la connaissance du Conseil communal ou des services cantonaux compétents ?*
- Des réflexions sont-elles actuellement en cours à ce sujet auprès des autorités de la Ville ou du Canton ? Est-il envisagé d'entreprendre des démarches pour palier ce maillon manquant ?*

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après, conformément à l'article 57 du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

1. Introduction

Le réseau routier est subdivisé en trois catégories administratives, à savoir les réseaux fédéral, cantonal et communal. Dans notre localité, le réseau fédéral comprend l'autoroute en tunnels, les jonctions autoroutières telles que le carrefour de Vauseyon ou de Monruz, la voie descendante du tunnel de Prébarreau et la sortie de la ville sur le quai Max-Petitpierre. Le réseau cantonal concerne l'axe entre Monruz et Serrières constitué par la route des Falaises, l'avenue de Pierre-à-Mazel, l'avenue du 1^{er} Mars, la place Numa-Droz, la Place-d'Armes, les quais Philippe-Godet, Max-Petitpierre et Jeanrenaud, ces deux derniers uniquement pour la voie entrante. Le Canton est également propriétaire de l'axe routier situé au nord de la voie ferroviaire ainsi que de la rue du Rocher jusqu'à Pierre-à-Bot. Ces deux tronçons seront en principe remis

à la Ville lors de la révision de la loi sur les voies publiques, planifiée en 2018.

L'interpellation traite d'un secteur sous la responsabilité de la Confédération, suite aux nouvelles domanialités définies entre le Canton et la Confédération. Jusqu'alors, il était traité par le Canton au niveau de ces infrastructures.

2. Etude menée par le Canton

L'Office cantonal de construction de la N5 a esquissé des intentions de liaisons directes entre Vauseyon et Serrières sud.

Une première fois lors de la conception du noeud autoroutier H20-N5 dans les années 90. D'un point de vue technique, l'exigüité du vallon de Champ-Coco rend impossible l'ajout d'un mouvement supplémentaire. Il n'a pas été donné suite à cette étude.

Une deuxième fois, en 2006-2007, avec le développement de liaisons souterraines. Celles-ci ont été évaluées grossièrement au niveau de leur coût (environ 300-400 millions de francs). Elles ont finalement aussi été abandonnées non seulement dû à leur coût mais également en raison des caractéristiques géométriques et d'exploitation hors normes. Les annexes illustrent les tracés de ces dernières.

Le Canton ne mènera plus de réflexion à ce sujet, toutes les infrastructures situées entre Vauseyon et Champ-Coco étant désormais propriété de l'Office fédéral des routes (OFROU).

3. La position de l'OFROU

Les pré-études susmentionnées ont été transmises à l'OFROU qui n'y a pas donné suite à l'époque. Dans le prolongement de l'interpellation, nous avons pris contact avec l'Office fédéral en question qui nous a confirmé qu'une telle liaison n'était pas d'actualité mais pourrait s'inscrire dans une perspective de 30 à 40 ans. L'Office nous a rendu attentifs que dans le cadre des travaux actuels Uplans (Unterhaltsplanung der Nationalstrassen, Planification de l'entretien des routes nationales), où plus de 500 millions de francs sont investis, il a été tenu compte des tracés pré-étudiés afin de ne pas compromettre un éventuel développement dans le sens de l'interpellation à long terme. Il nous confirme enfin que le trafic actuel, susceptible de pratiquer ce mouvement, ne justifierait de loin pas un investissement aussi important à court terme.

S'agissant en effet du trafic, on dénombrait en 2010 quelque 4'800 véhicules/jour sur le mouvement Vauseyon – Serrières. En 2015, ce nombre s'élève à 5'200 véhicules/jour, soit une progression d'environ

10 % correspondant à la progression du trafic journalier annuel observé ces dernières années (1,5 à 2 %). A titre de comparaison, les tunnels sous la ville absorbent aujourd'hui entre 30 et 35'000 véhicules/jour. Nous pouvons également mentionner le trafic important sur la traversée de Peseux avec 16'000 à 20'000 véhicules/jour et l'impact sur les infrastructures routières voisines des communes de Corcelles-Cormondrèche et Milvignes. D'autres flux de transit à travers les quartiers de la ville existent et seront à prendre en considération.

4. Mobilité 2030

Ces réflexions doivent considérer les objectifs fixés dans le projet cantonal Mobilité 2030 dont le programme a été récemment plébiscité par la population. Nous rappelons ci-après la stratégie permettant de rapprocher concrètement les régions et les agglomérations en concrétisant la complémentarité rails/routes sur la base de 4 piliers :

- le RER neuchâtelois,
- les routes nationales,
- les routes cantonales,
- la mobilité douce.

Il est aujourd'hui prématuré de définir la pertinence de la jonction préconisée par l'interpellation. Par contre, il est essentiel de considérer cette option dans les réflexions portant sur l'évolution de notre réseau, dans l'esprit du programme Mobilité 2030.

5. Conclusion

En conclusion, ce maillon n'est pas justifié actuellement mais l'idée reste de mise dans une vision à long terme.

Il s'agit en premier lieu de se concentrer sur les objectifs cantonaux visant à finaliser le réseau autoroutier dont la décision ultime au niveau du financement par les Chambres nationale est encore attendue.

Il conviendra de rester vigilant et de relancer, le moment venu, l'OFROU, en fonction de l'utilité avérée de cette liaison.

Nous remercions les interpellateurs de l'intérêt porté à la stratégie des équipements et infrastructures de mobilité ainsi qu'aux exigences de qualité de nos axes de communication.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n°16-607.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

16-009 – 16-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière, concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2015.

Autres objets

16-605

Interpellation du groupe PopVertsSol par Mme Isabelle Iseli et consorts, intitulée « Biodiversité en ville : qu'en est-il ? Quelle politique en la matière et quel avancement du programme « Nature en ville ».

16-607

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Maillon autoroutier manquant entre Vauseyon et Serrières ».

16-501

Postulat en lien avec le rapport 16-012 du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, intitulé « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine ».

16-303

Motion du groupe socialiste par Mme Anne-Dominique Reinhard et consorts, intitulée « Neuchâtel ville d'accueil et d'intégration des personnes migrantes ».

Neuchâtel, le 11 mai 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

PROPOS PRESIDENTIELS

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** déclare :

- J'aimerais revenir sur la votation du dimanche 5 juin lors de laquelle la population de Peseux a refusé le projet de fusion entre notre commune, la leur, celles de Corcelles-Cormondrèche et Valangin. Pendant plusieurs années le projet de fusion avec nos communes voisines a mûri. Le comité de pilotage, sous la présidence de notre conseiller communal M. Sandoz et aidé par l'entreprise BDO, notre Conseil communal et les employés de l'administration ont fait avancer ce projet. Les membres de la Commission d'agglomération, de la Commission financière et d'autres membres de notre Conseil général ont participé au sein du groupe de travail. Ils ont également fait un travail important, sans compter leurs heures.

Notre Conseil général a accepté la fusion à l'unanimité, avec 2 abstentions en février. Les membres des trois autres législatifs l'ont également acceptée, certains de façon enthousiaste et d'autres avec plus de réserves. Les quatre législatifs avaient souhaité permettre à la population de se décider. Et voilà, la population a décidé et, surtout, la population de Peseux a décidé qu'elle ne souhaitait pas fusionner. Ce sont les règles de la fusion et de notre démocratie.

Il est quand même décevant pour la grande majorité des citoyennes et des citoyens de Neuchâtel qui ont, eux, soutenu la fusion. La commune de Neuchâtel a investi beaucoup de temps, d'argent et beaucoup d'énergie pour faire aboutir ce projet. Celles et ceux qui croient en les avantages des fusions de communes ont certainement l'espoir que les futures autorités reprennent le projet, peut-être un peu différemment. Merci au Conseil communal et aux membres de notre administration d'avoir porté ce projet et merci à vous, les membres du Conseil général, qui ont participé à ce projet de fusion.

Question d'actualité déposée en application de l'art. 62bis du Règlement général, du 22 novembre 2010

Du groupe socialiste par Mme **Anne-Dominique Reinhard** (Déposée le 8 juin 2016) :

« Lors de son édition du 1^{er} juin dernier, le journal l'Express relate les problèmes de locaux utilisés le samedi matin par des bénévoles pour aider les enfants de la scolarité obligatoire.

Question :

La Ville de Neuchâtel, connaissant ces problèmes depuis un certain temps, va-t-elle s'impliquer davantage en proposant des locaux aux bénévoles et trouver ainsi une solution durable ? »

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, déclare :

- La question est effectivement d'actualité depuis un certain temps et elle est importante. Oui, il y a tout un tissu associatif, oui, il y a des bénévoles qui s'engagent activement pour le bien commun et oui, la Ville de Neuchâtel, depuis de nombreuses années, met à disposition notamment des collèges, des salles de classe pour permettre à ce que ce tissu associatif puisse réaliser ses activités. Et oui, nous avons un problème car la demande est plus grande que les offres que nous avons pour y répondre. Depuis quelques années, nous essayons, et nous y arrivons, à trouver quelques solutions supplémentaires. Cela dit, nous n'arrivons pas encore à résoudre absolument tous les problèmes. Je vais illustrer cela avec quelques éléments.

Actuellement, dans les collèges qui sont directement sous gestion de la Ville, il y a exactement 45 associations ou groupements qui utilisent des bâtiments scolaires de la Ville sous contrôle direct de la Ville, en dehors des heures d'utilisation, en soirée et le samedi matin. Quarante-cinq, ce n'est pas rien, sur le nombre de collèges que nous avons et il est vrai que c'est déjà bien saturé. A titre d'exemple, on peut mentionner qu'en ville - puisque la question est un peu partie des bénévoles qui donnent des cours d'appuis, notamment pour des jeunes - il existe, et nous donnons la possibilité de le faire, des cours d'italien, des cours de portugais. Nous avons des possibilités pour des cours de chinois, de finlandais, de japonais, de tamoul, de turc, d'arabe, de russe et de brésilien. Il faut toutefois bien se rendre compte qu'une salle de classe, dans les collèges primaires, pour reprendre l'ancienne appellation est un lieu de vie. Les enfants y laissent leurs affaires, ils investissent, avec les

enseignants, le lieu, ils le décorent, il y existe des règles de vie, ils en prennent soin parce que cela fait partie d'un projet éducatif. Ces salles-là, nous ne pouvons pas les mettre à disposition, le soir ou le week-end, de tiers qui viennent modifier la configuration de la salle, qui pourraient ouvrir les tables. Quelques expériences ont été tentées par le passé et nous avons assisté à des vols, à un certain nombre de problèmes qui rendaient la chose finalement peu gérable. Et la fonction première d'une salle de classe c'est de remplir des objectifs pédagogiques. Ce qui est mis à disposition, ce sont d'autres espaces, dans les collèges, qui se prêtent mieux à cela. Et le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas nouveau, une motion d'ailleurs, dont l'auteur ne m'est pas tout à fait étranger, demandait, il y a quelques années déjà, que nous étendions les heures d'ouverture, notamment le week-end, puisque en semaine cela se fait intensément, ainsi que le samedi matin. Le samedi après-midi et le dimanche, nous sommes limités par des problèmes de gestion.

Nous sommes en train de réfléchir, de chercher, de trouver des solutions que nous vous proposerons prochainement dans le cadre de la réponse à la motion qui a été déposée sur ce sujet-là, un système qui permette d'engager des personnes, par exemple des étudiants qui assurent la logistique en dehors des heures d'ouverture traditionnelles.

Maintenant je veux vous donner deux bonnes nouvelles qui illustrent l'engagement de la Ville car nous n'attendons pas simplement qu'une solution tombe du ciel. Pratiquement toutes les semaines, les services de la Ville se débattent pour trouver des solutions. Un exemple : lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons mentionné, dans le cadre de la discussion autour de la problématique des locaux pour l'association L'Amar, une autre association, qui se nomme « Papillon » et qui donne des cours d'appui à des réfugiés, qui était dans un local exigu et qui cherchait autre chose. Nous leur avons trouvé une solution à Vauseyon où la Ville dispose d'un local. Il s'agit de l'espace jeunes mis à la disposition du Parlement des jeunes et comme ce parlement ne l'utilise pas toute la semaine, il va le partager avec cette association. Là nous avons trouvé une solution. Pour l'autre groupement de bénévoles très important qui donne des cours d'appui dans ces locaux, à la base de la problématique signalée à titre d'exemple dans le journal L'Express auquel fait référence la question, d'abord ces appuis très importants se donnent dans un bâtiment de l'Etat. L'Etat s'est approché de nous pour trouver des solutions. Nous avons cherché mais nous n'arriverons pas à résoudre tout et cela nous conviendrait bien si l'Etat trouvait une solution dans ses propres locaux car l'Etat a aussi des écoles, (on pense au

CPLN, au Lycée Jean-Piaget, au Lycée de Rougemont) La Ville ne souhaite pas être seule à trouver des solutions à tous les problèmes qui existent. Quand un problème se pose dans un bâtiment de l'Etat, on apprécie aussi que l'Etat se décarcasse pour trouver une solution qui est générée par sa propre activité. Donc bonne nouvelle puisque, du côté de l'Etat, par rapport à la demande directe mise en exergue, le Service de la politique culturelle nous a confirmé, par écrit, à la fin de la semaine passée et encore aujourd'hui que, d'une part ils étaient en passe de proposer une solution alternative aux intéressés - ils vont se réunir mercredi pour la présenter - et puis, d'autre part, si tant est que cette solution ne devait pas convenir, ils pourraient continuer en tous cas une année, jusqu'à ce qu'une autre alternative soit trouvée dans les locaux actuels sans qu'ils soient en quelque sorte mis à la porte. Il est donc vrai que le problème existe de manière importante et s'agissant de l'Amar, nos services n'attendent pas non plus que la solution tombe du ciel. Nous sommes en contact étroit avec les membres de l'Amar, nous nous voyons à intervalles réguliers, soit au niveau politique, soit au niveau des services, pour travailler ensemble, trouver des solutions intermédiaires et des solutions plus durables.

16-009 – 16-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2015.

Voir tirés à part des :

- 14 mars 2016 (rapport 16-009)
- 17 mai 2016 (rapport 16-202)

M. Philippe Etienne, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a pris connaissance de ces comptes, évidemment avec satisfaction car, tant au niveau du résultat opérationnel que net, c'est nettement meilleur que le budget. La Ville ressort de cet exercice avec une situation financière quelque peu renforcée, donc ces comptes n'ont pas amené de très grands débats et en tous cas pas de débats houleux. Toutefois, ces comptes doivent peut-être nous permettre, et surtout à notre Conseil communal, ayant en main une situation avec quelques réserves, de pouvoir continuer son effort de consolidation, malgré les défis de l'avenir et les reports de charges du Canton, pour maintenir cette situation sans devoir prendre des mesures un peu hâtives comme ce fut le cas l'année passée lors du budget. Nous tenons encore à remercier le Conseil communal et toute l'administration communale pour l'engagement qui a permis le résultat de ces comptes. Les rapports des sous-commissions ont été adoptés à l'unanimité, ainsi que le présent rapport de la Commission financière.

M. Julien Binggeli, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Le groupe PopVertsSol salue l'excellente tenue des comptes 2015 de la Ville de Neuchâtel. Nous ne pouvons que nous réjouir, comme l'an dernier et celui d'avant d'ailleurs, de cette bonne santé financière. Sur la forme du rapport, notre groupe se montre très satisfait des explications qui s'y trouvent. L'ensemble nous apparaît plus clair et détaillé que précédemment et nous permet une meilleure lecture des informations. Notre groupe tient à féliciter le Conseil communal pour sa gestion de l'argent public.

Cela dit, lors du débat sur le budget, le résultat attendu tel qu'il nous était annoncé semblait beaucoup plus serré, alors même que nous nous retrouvons avec un excédent largement positif et plus que confortable. Le décalage entre ces effets d'annonce, jouant volontiers sur un certain alarmisme, les appels à la vigilance et à la prudence dans les dépenses, que nous retrouvons par ailleurs en conclusion du présent rapport, et les résultats effectifs ne nous satisfait pas du tout. Il s'agit pour nous d'un discours parfaitement idéologique que l'on peut qualifier de « discours sur les caisses vides », c'est-à-dire d'une préparation du politique à des coupes dans les dépenses et donc dans le service public alors même que celles-ci sont injustifiables si l'on prend en compte la réalité financière objective de notre collectivité qui est excellente.

Ce qui nous a particulièrement frappés à la lecture des rapports, c'est la récurrence des avertissements de plusieurs services de la Ville qui se disent sous l'eau, sous pression. Le Conseil communal peut se targuer de maîtriser les bien mal nommées « charges de personnel », mais la contrepartie, nous l'avons également sous les yeux avec une sinistralité relativement élevée. Notre groupe tient ici à réaffirmer qu'il ne formule aucune opposition de principe à l'embauche de personnel si celle-ci signifie non pas une multiplication des chefs, mais l'engagement de collaborateurs et collaboratrices nécessaires à la bonne marche quotidienne des services et à leur renfort lorsque ceux-ci sont notoirement sous dotés. Notre groupe demande par conséquent au Conseil communal d'examiner les différentes raisons qui génèrent cette pression sur les employés de la Ville, que celle-ci soit engendrée par des exigences internes et/ou externes. Nous savons à cet égard que le Canton est frappé de contrôlisme aiguë, ce qui a également des répercussions sur la marche des services de l'ensemble des communes. Cet examen doit avoir pour résultat de remédier à la situation par des moyens tels que : engagement de personnel, ciblage des tâches, précisions sur les missions des services. Le groupe PopVertsSol formule

également une remarque concernant les honoraires des conseillers externes dont certains sont difficilement compréhensibles. Nous aimerions pouvoir disposer d'un résumé de l'ensemble de ces prestations de manière transversale entre dicastères afin de mieux pouvoir mesurer ce qui pourrait être effectué à l'interne, notamment grâce à un renforcement de certains services, plutôt que sous-traité à des organismes privés.

La Commission financière l'a déjà relevé : fidèle à lui-même, le niveau des investissements est invariablement très bas, année après année et reste très en deçà de la planification financière. Nous devrions par conséquent plutôt parler d'une politique de sous-investissement qui se prolonge alors même que la situation générale est bonne. Notre groupe s'est également penché avec attention sur les crédits supplémentaires et complémentaires relevant de la compétence du Conseil communal en vertu de l'article 166 du Règlement général. Deux dicastères se taillent la part du lion dans ce chapitre. L'an dernier, nous avons déjà soulevé ce point et relevé que les dépenses s'élevaient alors à 2'801'730 francs. Cette année, elles se montent à 2'726'000 francs. Nous demandons formellement au Conseil communal de se montrer plus strict du point de vue de la planification financière à l'avenir de sorte à n'avoir recours à cet instrument que de manière exceptionnelle.

Dernier point, le groupe PopVertsSol refuse par principe le classement des motions et du postulat. Mis à part en cas de caducité de la demande, nous rappelons que ces instruments sont à la disposition du Conseil général pour appeler l'Exécutif à se pencher sur des points qui intéressent le Législatif et qu'il n'est pas question de les classer sans qu'un rapport, ne serait-ce que d'une page, n'ait été rendu. Pour conclure, le groupe tient à remercier vivement l'ensemble du personnel de la Ville pour le travail considérable réalisé au service de la collectivité et de l'intérêt général.

M. Julien Spacio, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Tout d'abord merci d'excuser ma voix, je suis enrhumé. Quatre jours de Festi'neuch avec un temps automnal, pour ne pas dire hivernal, laissent des traces. Mais soyons positif il paraît que le téléski de la Vue des Alpes va ouvrir ce week-end... Ensuite, toujours à titre liminaire, permettez-moi de commencer cette intervention par des remerciements. Remerciements d'usage certes, mais remerciements sincères et chaleureux. On ne dit jamais assez merci dans ce bas monde ! Lors du rapport sur la gestion et les comptes c'est l'occasion de le faire. Merci en

premier lieu à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs directs ou indirects de notre Ville, qui font un travail remarquable. C'est eux la vraie force motrice de notre administration ! Merci pour votre dévouement et votre labeur.

Ensuite, merci bien entendu au Conseil communal. Merci pour votre travail et votre engagement. Certes nous ne sommes pas toujours d'accord, ce qui est même réjouissant au fond, mais on se respecte toujours et, on le sent, on tire à la même corde : on recherche tous le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Merci donc de l'excellence des relations et pour le dialogue constant. Merci aussi, et de la même manière, aux autres groupes. On travaille ensemble, on discute, on se respecte, on fait parfois des compromis et finalement c'est la Ville qui y gagne ! Il fait bon siéger au Conseil général de la Ville même quand on fait partie de la minorité parce qu'on s'écoute et on se respecte. Le Canton irait bien mieux s'il y avait le même état d'esprit là-haut sur la colline. Merci, chers collègues, pour votre engagement et pour votre disponibilité car être conseiller général n'est de loin pas une sinécure. Et enfin permettez-moi de remercier aussi mes collègues. Je vous aime les Amis ! Voilà, pardon pour la longueur de cette phase introductive mais de temps en temps ça fait du bien. On peut passer maintenant au rapport de ce soir.

On dit que l'argent ne fait pas le bonheur mais certains malins disent qu'il y contribue. Ce qui est sûr c'est que cette année encore nos comptes sont bons et que nous sommes dès lors assez contents ! Un excédent de revenu de 1'450'252 francs, des capitaux propres qui atteignent près de 123 millions de francs, entre une fortune nette de 58 millions et des réserves et provisions pour plus de 65 millions, fortune qui va être de surcroît réévaluée à la hausse, pas mal du tout, au vu en particulier de la conjoncture et des résultats des autres collectivités publiques. Certes nous avons la chance d'avoir un très grand contributeur, mais il apparaît ces derniers temps en particulier et malgré tout un souci commun de contenir les charges, ce dont le PLR se réjouit.

A propos d'autres collectivités, au vu des comptes, on ne peut pas comprendre a fortiori, mais alors vraiment pas, le vote de Peseux. Neuchâtel n'était pas seulement une mariée belle et séduisante mais en plus elle était riche. Enfin comme on dit : déception d'amour forge l'esprit. Autre point, heureusement que nous n'avons pas augmenté les impôts ! Il aurait été difficile d'aller devant le peuple avec de tels comptes après l'avoir matraqués avec deux points de plus. Heureusement que nous étions là, PLR et PS. Mais au-delà des résultats, ce dont je suis sûr

l'ensemble des groupes se réjouissent, le PLR souhaite souligner quelques points où des améliorations sont possibles, car il est toujours plus facile d'améliorer lorsque les comptes sont bons que le contraire et les séances finissent aussi plus vite, n'est-ce pas ? 10 points à améliorer :

1. Premièrement, qui paie ses dettes s'enrichit. Le PLR trouve dommage qu'un effort supplémentaire n'ait pas été fait quant à la réduction de la dette. Certes, voilà dix ans qu'elle diminue mais ces derniers trois ans elle a tendance à se stabiliser. On est encore au-delà des 300 millions. C'est dommage. Au vu des comptes de ces trois dernières années on aurait pu la diminuer davantage. Je rappelle juste qu'un des arguments des opposants à la fusion de Peseux était que la dette communale par habitant était nettement plus élevée à Neuchâtel qu'à Peseux. Payer ses dettes c'est créer un meilleur futur pour les générations à venir. La question des taux d'intérêts particulièrement bas n'est pas une excuse. Ce n'est pas parce qu'un taux est bas qu'il faut emprunter. Tout comme ce n'est pas parce que le chocolat est bon marché qu'il faut faire une indigestion ! Ce sont tout de même près de 7.2 millions de francs que nous devons payer seulement en intérêts passifs. On pourrait faire pas mal de choses avec.

2. Deuxièmement, on constate que les investissements nets se sont élevés à 16'135'547 francs alors qu'au budget on prévoyait 33'668'000 francs. Le constat est encore plus frappant si on prend les chiffres bruts. Il est vrai que beaucoup de projets ont pris du retard. La population commence même à s'impatienter de la lenteur de certains, comme les Jeunes-Rives ou d'autres. Nous demandons au Conseil communal une analyse même sommaire des raisons de la non-réalisation des projets budgétisés et mentionnés en page 8 du rapport. Une réflexion quant à l'introduction d'une planification roulante des investissements doit être menée avec la Commission financière.

3. Troisièmement, nous ne pouvons pas nous empêcher de constater qu'à nouveau le résultat opérationnel est négatif de près de 3 millions de francs. Ce qui signifie que sans la dissolution de réserves et provisions, on serait en négatif. Certes on a des provisions, et même plus qu'assez, mais il est toujours bon que le résultat opérationnel soit positif, ce qui signifie au fond que les charges sont en adéquation avec les revenus ordinaires. Cela serait nettement plus sage et plus sain. On attend ici aussi une analyse profonde que le Conseil communal doit faire avec la Commission financière pour atteindre cette adéquation nécessaire.

4. Nous apprécions dans cet état d'esprit l'effort qui a été fait pour les charges de personnel qui sont nos charges les plus importantes, 88,3 millions en lieu et place des 91,4 millions prévus. C'est - 24,73 EPT par rapport au budget, mais on ne répétera jamais assez que ces trois

dernières années, cette législature donc, on a augmenté nos effectifs de près de 10 %, notre effectif qui est de 1020 personnes. Attention à rester dans la modération quitte à réorganiser certains services.

5. Les charges de biens et services, autre méga poste dans les charges, ont été inférieures de 6,6 %, 49.5 millions au lieu de 53 budgétés. On peut faire encore plus, on en est persuadé. Par exemple le poste 313 en page 18, à savoir 23'660'937.82 francs de prestations de services et honoraires. C'est juste énorme ! Cela équivaut au fond à augmenter notre effectif de près de 28%, soit environ 280 personnes, ce qui signifie bien que l'on paie à des tiers pour des prestations de travail l'équivalent de 280 postes. J'ai demandé en Commission financière une analyse détaillée de toutes ces charges, que j'espère avoir prochainement. Il y a de quoi réfléchir en tous les cas et pourquoi pas à internaliser certains postes.

6. Autre point : si on se réjouit de l'augmentation des recettes des personnes physiques, on l'est moins sur la baisse des recettes des personnes morales due en particulier à notre contributeur principal. De plus on peut craindre une évolution négative de la conjoncture ces prochains temps. Raison de plus pour se montrer prudents.

7. Concernant les recettes sur les personnes physiques, si elles enregistrent un mieux réjouissant, le PLR ne peut toutefois s'empêcher de constater la faible capacité contributive d'une très grande partie de notre population. Impressionnant en effet est le tableau en page 86 du rapport qui précise que près des 3/4 des contribuables déclarent un revenu imposable inférieur à 60'000 francs, soit 4'600 francs mensuels fois 13. 75% de nos contribuables ! 60% aucune fortune. A contrario seuls 3 % déclarent un revenu imposable de plus de 150'000 francs. Force est de constater que la capacité contributive est faible, très faible. Il serait intéressant de faire des comparatifs déjà au niveau cantonal mais surtout voir dans d'autres villes de même taille pour garder le fond de cette fameuse capacité contributive. Peut-être devrait-on mieux orienter une politique d'accueil pour faire venir ou maintenir des contribuables à forte capacité dans l'intérêt d'ailleurs des politiques sociales que nous souhaitons maintenir.

8. Nous constatons aussi, mais c'est un leitmotiv, que toujours et encore les absences de longue durée, de plus de 3 mois donc restent élevées. 54 cas ont été recensés, plus de 5% de l'effectif total, sans compter les absences de moins de trois mois et les accidents professionnels et non 120 cas en 2015, avec arrêt de travail. Le pourcentage devient lourd. Beaucoup a été fait on le sait mais où sont les résultats ? Le PLR suivra cette évolution de près. Car avec la santé on ne plaisante pas.

9. Avant-dernier point : on constate une augmentation frappante des locaux industriels et commerciaux vacants. Petite parenthèse que je ne

peux pas m'empêcher de ne pas faire mais raison de plus pour payer des loyers moins chers. On m'aura compris. Serait-ce une baisse d'activité et de dynamique dans notre Ville ? Il serait intéressant de savoir pourquoi cette hausse des locaux vacants, comme il serait bien de faire un bilan des bâtiments de la Ville qui sont inoccupés.

10. Enfin dans la liste des motions en suspens, nous constatons que la plus ancienne motion date de 2002, soit il y a 14 ans. On peut honnêtement se poser la question du temps qu'il faut pour y répondre, et ce n'est pas un cas isolé car des motions de 2005, 2006 sont en cours de traitement. Cela ne va pas et va à l'encontre du bon fonctionnement des institutions. Merci au Conseil communal pour votre engagement dans ce sens. Par ailleurs on ne souhaite pas le classement de la motion 303 intitulée « des prisons sans locataires pourraient en accueillir d'autres » qui, elle, ne date « que » de 2013. On souhaite que le Conseil communal nous donne des raisons plus détaillées sur l'impossibilité d'exécution et surtout qu'il nous donne des voix alternatives ou d'autres pistes. Vous l'aurez compris, le PLR va accepter à l'unanimité ces comptes et le classement des motions proposées sauf la 303.

Et comme les bons comptes font les bons amis et que j'ai parlé longtemps, allons donc boire ce fameux verre de l'amitié bien mérité et encore merci à toutes et à tous pour votre travail et votre écoute.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Ce n'est pas étonnant de vous déclarer que le groupe socialiste est très satisfait des comptes 2015 tels que présentés par le Conseil communal. Effectivement, la surprise est heureuse d'autant plus que les éléments conjoncturels y sont pour une part très relative. D'un budget équilibré, nous parvenons à un excédent de revenus pour près de 1.5 million. En réalité, le bénéfice réel, si l'on considère les différentes mises en réserve nous donne plutôt un chiffre avoisinant les 4.5 millions. L'amélioration est donc très considérable alors même que les prestations n'ont cessé de s'améliorer. Il est bien de jeter tout d'abord un regard strictement financier sur ce résultat et d'en retirer quelques remarques. Tout d'abord, il convient de saluer l'Exécutif mais également l'ensemble des employés de l'administration communale pour le travail intense de maîtrise des charges qu'ils opèrent. Nous sommes tous à s'accorder pour constater que la section Personnel est plus que maîtrisée et qu'il en est de même pour les biens, services et marchandises en retrait de 3.5 millions. A propos du personnel, l'écart de 2.8 millions s'explique certes par un écart statistique plus important que prévu, mais aussi par le non-engagement d'un certain nombre de personnes, tel que le budget nous le laissait présager. Cet état, financièrement positif, peut provoquer des

problèmes dans les prestations offertes, l'atteinte des objectifs de qualité et globalement la volonté de toujours servir au mieux notre population.

En matière de revenus fiscaux, la baisse, plus légère que prévue, des recettes des personnes morales est partiellement compensée par celle des personnes physiques. Nous pourrions nous en inquiéter mais tel ne sera pas le cas du groupe socialiste. Deux éléments réjouissants nous fondent à penser différemment. Tout d'abord, le rapport entre revenus fiscaux des personnes physiques et revenus fiscaux des personnes morales est redevenu normal avec un rapport de 2/3 et 1/3. Il y avait des années où le revenu des personnes morales était plus important que le revenu des personnes physiques, ce qui n'est pas du tout sain et qui a de la peine à installer les revenus dans une certaine stabilité. Ce rapport permet d'avoir une plus grande stabilité car les variations des revenus des personnes physiques sont bien moins sujettes à des reflux de conjoncture tel que celui des bénéficiaires pour les personnes morales. Cette base fiscale plus "sûre" est en plus corroborée par une deuxième constatation. L'assiette fiscale des contribuables de la ville de Neuchâtel s'améliore. Jusqu'en 2014, leur nombre ne cessait d'augmenter. Ceci n'est plus le cas en 2015; par contre, les revenus imposables se sont améliorés. N'en déplaise aux esprits chagrins, Neuchâtel est une ville qui attire. Avec un taux fiscal favorable, au regard des autres communes du canton, la Ville tient son rôle, mais bien plus que le bon niveau des prestations offertes, c'est surtout la qualité de vie qu'elle propose qui est importante. Cette ville aux finances positives est dynamique et offre des opportunités de logement, de formation, de loisirs et de qualité des espaces publics qu'il convient de toujours maintenir élevées. Sans doute que l'augmentation de la population en est le résultat favorable.

Nous déplorons, presque annuellement, le niveau trop faible des investissements au regard des sommes budgétées et demandons avec insistance au Conseil communal de trouver les moyens afin de pouvoir mettre en œuvre les investissements prévus ou de les remplacer par d'autres, même si cela n'est guère aisé. Autre sujet d'inquiétude demeure l'action sociale. Même sous contrôle, elle reste très élevée et montre à quel point le « paradoxe neuchâtelois » n'est pas encore résolu. Toujours au registre des considérations financières, nous pouvons constater avec bonheur que le niveau de la dette diminue pour atteindre les 300 millions alors que la fortune et les réserves dépassent les 120 millions. Le poids de la dette, avec les taux pratiqués, bloqués sur 10 ans, nous permet de ne guère craindre un retournement soudain. Bonne situation donc et maîtrise équilibrée, telle pourrait être la phrase de conclusion des propos tenus par le rapporteur du groupe socialiste.

Mais nous n'en resterons point là car s'arrêter à ces quelques considérations chiffrées serait devenir un asservi des comptables. Faut-il rappeler qu'un budget est certes un cadre, mais nullement un carcan. L'argent n'est pas seulement une valeur que l'on compte mais surtout un moyen de faire, de proposer, de construire au profit d'une collectivité. Mener une politique budgétaire ne peut être compris que si elle se fonde sur un programme politique auparavant présenté et validé. Nous avons la chance de posséder un tel outil et il nous paraît judicieux de faire le point, au terme de la présente législature, sur le degré d'avancement de ce programme politique. Je vous rappelle les trois axes stratégiques suivis par l'Exécutif:

1. Renforcement de la cohésion
2. Promotion du rayonnement de la Ville de Neuchâtel
3. Développement économique durable.

Je ne vais pas vous faire une récitation de l'ensemble des mesures prévues et réalisées mais je crois important d'en relater quelques-unes.

A propos du renforcement de la cohésion, nous pensons que les processus participatifs pour les grands projets tels les Jeunes-Rives, le centre-ville, la relation ville-gare sont des exemples de démocratie participative. De même, la vie de quartier a été promue. Pour s'en convaincre, la récente inauguration du jardin public Hermann Russ a rencontré le bonheur des habitants. L'accueil des enfants en crèche ou en structure parascolaire s'élargit. Enfin la politique du logement ne cesse de se développer avec des projets novateurs et en se déclinant sous des formes variées, de l'habitat groupé aux locatifs, de l'entreprise générale à la coopérative. Cependant, des objectifs intangibles sont à chaque fois demandés tels mixité sociale, mixité des générations, espaces collectifs, minimiser la place laissée aux véhicules privés, afin d'avoir des « quartiers durables ». C'est cela, mener une politique économique sociale et durable pour les habitants. Au demeurant, par rapport à la Ville en tant que telle et en tant qu'administration, nous pourrions également mettre en avant le travail des RH de cette Ville en matière de politique d'apprentissage. Nous avons eu un rapport à ce propos récemment et je crois que nous en étions tous très contents et fiers. Un secteur aussi important, j'ai parlé du logement, c'est la gérance de la Ville qui se trouvait dans une situation difficile il y a 3 ou 4 ans. Ce n'est plus le cas et ceci est véritablement, bien entendu, au profit de la population.

Le renforcement de la cohésion est mené avec détermination et les finances de la Ville servent aussi à cela. En matière de promotion du rayonnement, la valorisation des espaces publics est pour le moins

réussie par contre celle du patrimoine bâti demande encore des efforts. Le nouveau lieu pour le Service de l'état civil et celui des habitants est un plus indéniable au profit de l'accueil de la population. Revenir sur le rôle de centre régional dans la région Jura et Trois Lacs que joue Neuchâtel au niveau culturel et sportif est un euphémisme. Indéniablement, des moyens sont justement mis en œuvre pour que les divers festivals et autres manifestations d'envergure se tenant en ville reçoivent les prestations nécessaires et bénéficient des infrastructures utiles. La promotion du rayonnement est menée avec détermination et les finances de la Ville servent aussi à cela.

Concernant le développement économique, je pense que nous sommes tous à s'accorder pour admettre qu'un nouvel esprit souffle depuis 3 années sur le centre-ville. Son développement est prometteur et l'engouement qu'il suscite à nouveau montre qu'une politique volontariste des pouvoirs publics alliés à un goût pour l'écoute et la collaboration avec les différents intervenants amène des résultats. En matière de politique énergétique la Ville est aussi un exemple notamment par sa promotion des énergies vertes, particulièrement les panneaux photovoltaïques. L'urbanisme joue ici un rôle primordial, les différents projets qui nous ont été soumis, tant aux Gouttes d'Or que celui des Portes-Rouges, nous montrent à quel point cette cité est dynamique. Enfin, la fiscalité a été maintenue à un niveau tel que gestion financière rigoureuse ne s'oppose pas à la qualité des prestations offertes mais aussi en ne péjorant pas la qualité de vie au travail de tous les collaborateurs. On appelle aussi cela être un employeur progressiste.

Le développement est mené avec détermination et les finances de la Ville servent aussi à cela. La bonne tenue des comptes, la santé financière ne peut nous réjouir que si la Ville s'engage, se renforce et se développe dans les domaines essentiels où elle manifeste sa volonté d'aller de l'avant au profit des habitants. Tout n'est pas parfait, des améliorations seront bien sûr à effectuer, des projets demandent leur réalisation mais, globalement, notre appréciation est positive financièrement et politiquement. Ce regard sur l'ensemble des activités donne d'autant plus de valeur à la santé financière de la Ville. Certains ont un regard « politique » qui s'arrête à la page 11, c'est le compte des résultats, du présent rapport. Avoir un déficit de près de 3 millions au niveau du résultat opérationnel leur est insupportable. Dans le même élan, ils ne font que peu cas du haut niveau des réserves et de la fortune. Le moment des comptes est l'occasion de faire le bilan, non pas celui de la page 9 dudit rapport, mais celui qui compte pour les habitants. Celui de la qualité de vie, celui des prestations octroyées, celui des

perspectives données. En clair celui qu'une ligne comptable ne pourra jamais, au grand jamais, ni résumer ni remplacer. Sans surprise le groupe socialiste votera les trois projets d'arrêtés. De même, il acceptera le classement des motions no 288, 289 et 290. Il fera de même avec le postulat 148. Il refusera le classement de la motion no 303 et réserve sa position à propos de la motion 275.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- J'ai bien compris que l'invitation au verre de l'amitié était pressante, mais à ce point... Je me permettrai d'être le plus concis possible, d'autant plus que ce soir, certains sont prêts à mouiller la chemise, ils l'ont d'ailleurs déjà mouillée, le temps explique pourquoi, mais je me permettrai de dire que comptes pluvieux égal comptes heureux, en tous cas je crois que c'est ainsi que nous pouvons résumer la situation qui a été décrite par les groupes et je vous en remercie.

Voici plusieurs semaines que votre Autorité, par l'intermédiaire de la Commission financière, étudie le rapport sur la gestion et les comptes 2015 du Conseil communal. Le travail en commission et en sous-commission a été fourni, je me permets d'ores et déjà de vous remercier pour le travail effectué par chacune et chacun. Nous terminons ce soir le processus de discussion lié à cet objet en tirant le bilan de l'année écoulée et en nous penchant sur les activités de l'Exécutif et des services de l'administration. C'est surtout vous qui vous penchez sur ces activités. Le Conseil communal l'annonçait lors de sa conférence de presse du 26 avril, 2015 est une année à placer sous le signe du dynamisme. Que l'initiative soit privée, avec l'arrivée de l'European professional club rugby, dans des Caves du Palais magnifiquement rénovées, publique, avec l'acquisition du futur parc Herman Russ, par ailleurs inauguré tout récemment, la rénovation de l'Hôtel de Ville, avec la création d'une façade photovoltaïque au CSEM, notre ville évolue et bouge beaucoup.

L'année aura également été rythmée par des événements tels que les festivités liées au 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Besançon ou encore la promotion de Neuchâtel-Xamax en challenge ligue qui pourra évoluer sur un terrain synthétique tout neuf, suite à une décision de votre Autorité, sans parler du succès phénoménal de l'Abo-ADO qui permet aux jeunes de 10 à 20 ans d'acheter un abonnement de transports publics à moitié prix.

Sur le plan purement comptable, les comptes 2015 présentent un bénéfice de 1'450'252 francs pour être précis. Le résultat de l'exercice a par ailleurs permis d'alimenter, d'une part, le fonds destiné à subventionner les installations solaires photovoltaïques d'un million - voici plusieurs années que nous subventionnons ce genre d'installations - et, d'autre part, la réserve de politique conjoncturelle de 1,8 million qui atteint, aujourd'hui, 11,8 millions. Nous sommes quasiment au maximum autorisé par la loi. Par ailleurs, cette alimentation a rendu le prélèvement initialement prévu dans ce fonds de plus de 4,5 millions inutile. On peut le dire, l'exercice 2015 est réjouissant, malgré une situation économique incertaine, et porte à 7 le nombre d'années consécutives présentant des comptes bénéficiaires.

Ce résultat, nous le devons à des charges maîtrisées et à une gestion rigoureuse du porte-monnaie communal. La différence entre le budget et les comptes est trop importante, ai-je entendu sur les bancs de PopVertsSol. Elle n'est pas anodine, c'est vrai, mais elle est due, pour un tiers en tous cas, à des charges de personnel que nous n'avons pas eues et dont nous tenons compte désormais avec l'introduction d'écart statistique dès le budget 2016. Cela n'existait pas auparavant. Aujourd'hui, le Conseil communal souhaite tenir compte de cette réalité. Il introduit également dans son budget ce qui devrait déjà réduire considérablement les écarts que l'on peut constater entre les budgets et les comptes. Pour le reste, effectivement, dans la perspective d'une année 2016 qui sera compliquée, le Conseil communal a retenu un certain nombre d'éléments pour permettre d'avoir un objectif comptable positif sur les années à venir.

On a parlé des charges, parlons des recettes. Il faut constater que les recettes sont globalement stables, avec une diminution de 1 % par rapport à nos estimations, à savoir le budget 2015, sachant qu'entre 2014 et 2015 la réforme cantonale d'harmonisation des impôts a entraîné une diminution des recettes des personnes morales de plus de 30 millions. La marge d'erreur nous semble donc acceptable, même si nous devons encore améliorer notre analyse pour être encore plus juste. Les recettes de l'impôt des personnes physiques sont en augmentation de 2,8%. On peut expliquer ce résultat de deux manières : premièrement par les effets de l'amnistie fiscale cantonale qui fonctionne et qui permet de faire ressurgir de l'argent qui est actuellement hors circuit ; deuxièmement, grâce à l'augmentation du nombre de contribuables et du revenu imposable moyen. Le porte-parole du groupe socialiste l'a relevé, c'est parfaitement juste, nous connaissons, depuis quelques années, une situation dans laquelle le nombre de contribuables

est en augmentation. En plus le revenu imposable moyen, lui aussi, est en augmentation. Cela veut dire que les gens qui s'installent en ville de Neuchâtel ont une capacité contributive plus importante que celle que nous avions par le passé. Cela signifie, et le Conseil communal en est convaincu, que la politique actuelle de notre Ville, qui développe les places en structures d'accueil, qui offre une grande diversité culturelle et qui répond rapidement, notamment en matière de permis de construire, aux investisseurs privés souhaitant se développer, est parfaitement favorable sur le plan économique puisqu'elle amène un nombre croissant de nouveaux contribuables et augmente le revenu imposable moyen.

La situation, par ailleurs qui a été décrite par le porte-parole du groupe PLR, je me suis déjà permis de la corriger en Commission financière, l'année passée également, n'est pas totalement décrite de la meilleure des manières puisque le calcul qui est fait est un peu biaisé. En effet, nous ne pouvons pas considérer que nous avons deux contribuables par exemple, avec l'exemple qui est pris, qui gagnent moins de 60'000 francs puisque nous parlons de situations globales. Si un couple dans lequel Madame travaille et gagne 120'000 francs par année et Monsieur est homme au foyer et ne gagne rien, ce couple, au vu de la situation dans laquelle on se trouve, gagnera 60'000 francs par personne dans le calcul que nous faisons. Donc cela ne signifie pas que la personne ne gagne que 60'000 francs mais c'est bien le cumul qui doit entrer en considération pour effectuer le calcul. En revanche, ce qui est juste c'est la situation dans laquelle se trouve notre Ville pour laquelle nous n'avons pas d'influence directe pour augmenter la capacité contributive de nos habitants. Mais nous le voyons, les efforts qui sont faits et la politique qui est menée démontrent que les investissements que nous sommes prêts à faire, notre politique en matière d'accueil de l'enfance, de développement de notre cité, portent leurs fruits puisque cette capacité contributive augmente d'année en année.

Pour ce qui est des recettes des personnes morales, c'est celles que nous maîtrisons le moins. Nous devons constater avec vous qu'elles sont en diminution, mais cela s'explique peut-être dans un contexte qui a vu la fin du taux plancher entre le franc suisse et l'euro, impacter l'économie de notre canton, dont nous pâtissons tous globalement, notamment du fait de la mutualisation d'une partie des recettes des personnes morales des entreprises de tout le canton. Il y a une plus grande solidarité à ce niveau et donc, lorsqu'un contribuable de la ville contribue moins, c'est l'ensemble du canton qui perd des recettes et

lorsqu'un contribuable de la Ville de La Chaux-de-Fonds ou de Boudry contribue moins, ce sont aussi des recettes en moins que nous avons.

Pour ce qui est de la dette, cela ne vous a évidemment pas échappé et chacun l'a relevé, elle continue de diminuer. Une dette de 441 millions en 2008, des intérêts passifs de 17,4 millions de francs, en 7 ans, ce sont 141 millions qui ont été remboursés. Entre le budget 2015 et les comptes 2015, c'est une amélioration de 13 millions et entre les comptes 2014 et les comptes 2015, c'est une amélioration de 5 millions. Quant aux intérêts passifs, c'est juste, ils nous coûtent aujourd'hui près de 7,1 millions de francs. C'est toutefois une diminution de plus de la moitié par rapport aux coûts de 2008. Alors j'entends que la diminution n'est peut-être pas assez rapide. La seule réponse à cette interrogation c'est qu'elle diminue malgré tout, un peu comme la terre qui tournait malgré tout. La fortune nette enfin, et c'est aussi un élément à mettre en relation avec la dette qui est en diminution, elle est toujours en augmentation. Elle s'élève à près de 58 millions, soit 1,1 million de plus qu'en 2014. Les réserves affectées se montent à 47,6 millions de francs pour un total de 105,5 millions de fonds propres. Le montant atteint même près de 123 millions avec les diverses provisions constituées. Nos réserves sont donc bien dotées et doivent nous permettre d'affronter des années à venir plus incertaines dans le contexte des réformes cantonales en cours, celles qui devront encore venir et ce qui a pudiquement été appelé les efforts souhaités par le Conseil d'Etat pour répondre à ces obligations d'économies, à savoir les fameux reports de charges.

Au chapitre des investissements, vous avez relevé, à juste titre, que tout ce qui avait été prévu n'a pas été réalisé. Cette situation n'est pas satisfaisante pour le Conseil communal non plus. L'écart important a décidé, et cela a déjà été annoncé dans le rapport et en Commission financière, le Conseil communal à mettre sur pied une planification roulante efficace des investissements. Celle-ci devra permettre de conjuguer une vision globale sur le long terme et la prise en considération, année après année, des évolutions les plus récentes, qu'elles soient législatives, humaines ou financières. Ainsi nous devons certainement adapter notre planification en fonction des domaines d'investissements, mais j'anticipe peut-être un peu, le domaine de l'eau par exemple, permettant une prévisibilité à long terme, les cycles étant lents et connus, alors que la rénovation d'une place nécessite une plus grande réactivité, en fonction de l'évolution du quartier par exemple.

Sans m'y attarder, je dois faire une remarque et j'abonde dans le sens du rapporteur du groupe socialiste, je me permets de revenir sur

l'analyse du résultat opérationnel par le représentant du groupe PLR. En effet, nous devons admettre que cette analyse n'est pas aboutie. Le résultat opérationnel n'est pas tout. Il doit s'apprécier dans son contexte. Il doit être mis en relation avec le résultat total. C'est faux de laisser entendre que le résultat total aurait été déficitaire sans les résultats extraordinaires. Je me permets de rappeler que les revenus extraordinaires auxquels il a été fait appel ont été utilisés dans le but même pour lequel les réserves avaient été constituées. S'il n'y avait pas eu ces réserves, les dépenses n'auraient certainement pas été faites et donc le résultat opérationnel aurait été différent puisque là où on a des recettes, nous aurions évité les dépenses, ce qui aurait amené une situation totalement différente. Donc s'arrêter au résultat opérationnel pour apprécier le résultat de l'exercice 2015, c'est faire le travail à moitié.

Pour ce qui est de la sinistralité, chacune et chacun l'a évoquée et c'est une situation que nous avons déjà discutée, débattue. Le Conseil communal vous a fait part des solutions qu'il entendait mettre en place. Des explications un peu plus fournies sur l'exercice 2015 ont été données en Commission financière. Je me permets de rappeler une fois encore les trois volets sur lesquels travaille actuellement le Conseil communal et, vous l'aurez bien compris, dont les résultats se verront une fois que l'ensemble aura été implémenté : c'est la gestion des absences qui doit être améliorée, avec une formation pour les cadres et une information pour l'ensemble du personnel. Je vous l'annonçais il y a quelques temps, ces formations ont été faites. Ce sont à peu près 70 à 80 personnes, personnel encadrant, qui ont été formées à la gestion des absences pour savoir à quelle fréquence prendre des nouvelles, comment se comporter lorsque le collaborateur revient, comment répartir le travail. Il faut dire que nous avons un taux de satisfaction qui est très satisfaisant puisque le personnel qui a suivi cette formation s'est dit à 90% satisfait des informations qu'il a reçues. Nous débiterons désormais une information extrêmement large à l'ensemble de notre personnel pour expliquer comment il faut réagir lorsque l'on est malade, qui avertir, dans quel délai, pourquoi surtout avertir de manière régulière et prendre des nouvelles. C'est une information complète, bien évidemment toujours dans le cadre du respect du secret médical, mais qui doit permettre typiquement, lorsque l'on a un retour à l'emploi qui doit se faire, que celui-ci doit être préparé, encadré, planifié avec le responsable mais aussi avec l'ensemble des collaborateurs. L'autre élément est le concept de gestion des conflits. Un rapport d'information vous a été transmis. Nous ne referons pas le débat sur ce concept. Cette possibilité qui est offerte doit permettre de détecter des situations problématiques par les collaborateurs eux-mêmes s'ils n'ont pas la

possibilité de régler ces problèmes avec leur hiérarchie, mais aussi de servir un peu de centre d'écoute pour que certaines personnes puissent s'exprimer ouvertement sur les situations problématiques qu'elles peuvent vivre avec des médiateurs. Enfin, le troisième élément c'est la mise en place d'un concept global de santé et sécurité au travail qui a été préparé en collaboration avec la SUVA sur la base d'une collaboration qui a déjà été menée en Valais. La phase pilote débutera cette année avec trois entités, le personnel de la Voirie, le personnel des Parcs et promenades et les bûcherons de la Ville de Neuchâtel car ce sont les fonctions qui peuvent être le plus sujet à des cassures de la vie en lien avec l'emploi, avec un concept qui concerne tout d'abord les aspects ergonomiques, les aspects de la santé et nutritionnels, et puis aussi les éléments psycho-sociaux dans un troisième temps. Pour tout cela, le Conseil communal s'est saisi de la problématique. Maintenant, il faut qu'il puisse mettre en place tout ce qui est actuellement lancé et tirer le bilan des phases qui auront été mises en place. Bien évidemment, la Commission financière, puisque c'est déjà ce qui avait été prévu, sera régulièrement informée de l'évolution dans des contacts que nous pourrions dire privilégiés, mais aussi l'ensemble du Conseil général avec les différents rapports que nous pourrions lui soumettre.

J'ai pris note de l'ouverture à l'internalisation d'un certain nombre de postes qui a été faite par le représentant du groupe PLR. Le Conseil communal appréciera, cas échéant, cette ouverture dans l'élaboration de son budget futur. J'ai pris acte aussi que le porte-parole du groupe socialiste a quasiment déjà fait un point de situation du programme politique. Effectivement, nous avons de très nombreuses actions qui ont été menées. Sur l'ensemble des actions qui avaient été planifiées dans le programme politique, 43 % ont déjà été réalisées, 38 % sont actuellement en cours. Nous avons donc, sur deux années en fait de programme politique quadriennal, déjà 81 % des actions qui ont déjà réalisées ou qui sont en phase de réalisation.

Pour ce qui est de la contrôlité aigüe qui est reprochée au Canton et des collaborations que nous pourrions trouver, bien évidemment, dans la phase de discussion que nous avons actuellement avec le Conseil d'Etat sur les améliorations de fonctionnement que nous pourrions trouver - vous vous souvenez, cela fait suite aux motions communales qui avaient été déposées - nous sommes en phase de discussion pour identifier de notre côté les améliorations et simplifications réglementaires pour déjà alléger le travail, que ce soit au niveau communal ou au niveau cantonal, Si un contrôle se fait déjà au niveau cantonal et qu'ensuite, nous avons un double contrôle qui se fait au niveau cantonal, on peut se poser la

question du bien-fondé d'un des deux contrôles effectués. Avec les délégations de compétence assez larges que nous octroie le Canton dans les différents projets, notamment en matière de permis de construire, on peut s'attendre à une confiance marquée pour notre ville et pour les compétences des différents services pour éviter d'avoir un double contrôle et peut-être que, si l'économie peut se faire au Canton, c'est un report de charges que nous pourrions éviter.

Je me permets de conclure, malgré tout, en vous rappelant que les années à venir ne sont pas totalement roses, en tous cas, pour 2016, vous connaissez déjà la situation dans laquelle nous allons nous trouver. 2017 devrait s'améliorer mais les choses étant tellement changeantes et tellement rapidement changeantes, je pense qu'une certaine précaution reste de mise quand bien même la situation solide de la Ville de Neuchâtel doit nous inciter au développement dynamique de notre ville car elle est aujourd'hui un acteur incontournable de notre région et surtout un acteur incontournable de sa croissance, raison pour laquelle si une prudence reste de mise, l'objectif à long terme du développement de notre cité, et avec elle l'ensemble de notre région, doit bien évidemment être l'objectif final. Merci à toutes et tous pour le travail que vous avez accompli. Je me permets de remercier aussi l'ensemble du personnel de l'administration qui a collaboré durant cette année, mes collègues du Conseil communal.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée dans le débat d'entrée en matière. Elle propose à l'assemblée une suspension de séance.

Lors de la reprise des débats, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, passe à l'examen de détail des comptes.

01 Chancellerie

La parole n'est pas demandée.

02 Finances

M. Jonathan Gretillat déclare :

- Je réinterviens, au nom du groupe socialiste sur la question de l'écart qu'il y a entre le budget et les comptes s'agissant du CEG. C'est un écart positif dans le sens que nous avons 1,3 million de recettes en plus. Bien évidemment, nous avons lu avec attention les explications du Conseil communal et de la Commission financière, mais qui ne nous satisfont pas. En effet on peut bien comprendre sur une année le fait de cette absence de pouvoir prévoir les besoins d'un partenaire important, qui vient au dernier moment avec des demandes supplémentaires, mais le fait est que, maintenant, cela fait 4 ou 5 ans que nous sommes exactement dans la même situation. Alors voilà, on entend bien que le Conseil communal n'y peut rien mais en attendant, notre groupe souhaite que le Conseil communal s'engage à y remédier car ce n'est quand même pas quelque chose qui est possible si toutes nos rubriques budgétaires présentaient le même genre de raisonnement, ce serait juste impossible de mener un exercice budgétaire ou alors cela ne fait pas sens de le faire. Le groupe socialiste prie le Conseil communal de s'engager à y remédier.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Effectivement la situation se répète depuis quelques années. Un certain nombre d'indications qui ont été fournies dans le rapport de la commission financière puisque le sujet a été traité en sous-commission financière. Il faut bien comprendre que sur le 100 % des activités du CEG, 85 % sont destinés à nos partenaires. Il n'y a que 15 % qui concernent la Ville de Neuchâtel, pourcentage avec lequel nous arrivons à avoir une prévisibilité beaucoup plus fine puisque nous savons quand nous voulons changer notre matériel par exemple, lorsque nous voulons développer différentes activités. Mais la situation est plus compliquée avec nos partenaires. Nous avons bien compris le souhait du groupe socialiste. Nous travaillerons pour améliorer la prévisibilité des coûts du

CEG. Nous prendrons peut-être quelques risques, il faudra que nous les assumions aussi aux comptes, cas échéant. En revanche, nous pouvons aussi vous dire que les outils mis à disposition par la nouvelle Loi sur les finances devraient permettre de lisser un certain nombre de coûts en travaillant notamment, par exemple, on ne sait pas si c'est ce qui sera retenu, avec la GEM, qui est la gestion par enveloppe et mandat. Ceci pourrait être une solution pour avoir une situation plus fine, ou en tous cas qui n'ait pas de fluctuations trop importantes d'une année à l'autre, pour essayer de lisser ce genre de prestations et de missions qui sont assumées par le CEG. Nous avons bien compris votre demande et on y travaille pour arriver à quelque chose de plus satisfaisant et plus proche de la réalité.

03 Ressources humaines

M. Jonathan Gretillat déclare :

- Le groupe socialiste était déjà intervenu, sauf erreur, à l'occasion du budget 2016 sur la question du taux de sinistralité au sein de l'administration communale (donc comprendre par taux de sinistralité le taux d'absentéisme pour cause de maladie ou d'accident) qui apparaissait aux yeux de notre groupe très élevé. Nous avons eu, après s'en être inquiété en Commission financière, des explications de la part du Conseil communal qui nous sont restituées dans le rapport de la Commission financière. Nous avons bien entendu les explications du Directeur des ressources humaines dans la fin de son intervention générale. Ce sont des explications qui vont dans le bon sens par rapport au taux global de sinistralité et qui paraissent tout à fait appropriées à première vue. Il faudra voir dans le détail après et nous serons très attentifs pour la plupart des directions dont le taux de sinistralité s'élève entre 1,99% et 3,23% mais, par contre, cela ne change rien de ce que le groupe socialiste est alarmé par rapport au taux qui prévaut dans les Directions des infrastructures et énergies et de la sécurité où le taux n'est pas entre 1,99 et 3,23% mais de 11,65 %. Bien évidemment, il est très difficile de tirer des conclusions à partir de chiffres et c'est bien pour cela que les explications que nous demandons depuis plusieurs mois méritent d'être données et d'étudier les causes de manière assez approfondie. Notre groupe estime que ce n'est pas forcément le lieu, ici, en plénum, de le faire. Néanmoins, nous estimons que, depuis le temps que nous en parlons, ce sont des choses qui ne vont pas et qui doivent être une urgence pour le Conseil communal car il peut y avoir plusieurs explications à cela. Parmi les explications possibles, un taux de sinistralité aussi élevé peut résulter de dysfonctionnements dans certains

services, des problèmes de management personnel, des conditions de travail inappropriées, d'autres raisons, mais, quoi qu'il en soit, pour une collectivité publique comme la nôtre, il en va de notre responsabilité d'employeur, nous ne pouvons pas laisser cela pendant des mois sans analyser les causes et avoir des réponses adaptées. Nous avons eu quelques exemples de mesures immédiates prises mais cela ne suffit pas et malgré nos demandes nous restons sur notre faim. Le groupe socialiste déposera donc ce soir une **interpellation** qui permettra d'avoir, non pas uniquement pour la Commission financière, mais pour tout le Conseil général et, par extension pour le public, finalement des réponses à des questions qui concernent tout le monde. Nous espérons que, dans le délai de traitement de cette interpellation, nous puissions obtenir des réponses, et ne pas devoir attendre le prochain budget pour pouvoir avoir des réponses à ces questions. Nous espérons aussi que cela nous satisfera et que le Conseil communal va vraiment aller dans notre sens car ce serait vraiment dommage de devoir, pour la première fois, utiliser l'outil de la commission d'enquête de la Commission financière pour pouvoir aller investiguer sur ces aspects. Nous espérons que cette interpellation pourra nous donner les réponses que nous attendons et, cas échéant, nous pouvons travailler ensemble avec le Conseil communal, en Commission financière, sur la base des causes qui nous seront données pour y apporter rapidement des solutions adaptées car c'est l'intérêt du personnel communal qui est en jeu et c'est de notre responsabilité de nous en occuper dans les meilleurs délais.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des ressources humaines, déclare :

- Des réponses oui, des résultats peut-être pas encore puisque vous l'avez compris, je l'ai dit tout à l'heure, sur un certain nombre de mesures qui ont été prises, il faut le temps pour qu'elles se mettent en place et surtout pour qu'elles portent leurs effets. Mais, pour le surplus, nous prendrons connaissance de l'interpellation et nous y apporterons les réponses les plus adéquates que nous pouvons fournir tout en relevant que, en tous cas dans la première analyse que nous avons faite, et c'est une analyse qui a été demandée par la Commission financière, effectivement nous avons dit que nous y répondrions en Commission financière. Donc le travail est lancé et pour nous il n'y a rien de nouveau dans cette analyse-là. Dans les premiers éléments d'analyse que nous faisons sur ces services, nous constatons que ce sont plutôt les maladies de longue durée qui sont les plus importantes, dont les cancers et ce genre de maladies. C'est aussi la raison pour laquelle, dans la phase pilote que nous voulons lancer sur le concept de santé et sécurité au travail, nous avons intégré tout le personnel de la Voirie, des Parcs et

promenades et les bûcherons. Nous nous sommes tout de suite mis sur ces questions pour prendre en considération l'aspect ergonomique, dans un premier temps en tous cas, pour savoir s'il y a effectivement des mesures qui doivent être prises rapidement et puis, ensuite, pour les autres objets et autres mesures que j'ai déjà citées. Le Conseil communal est donc bien conscient de cette situation et essaye de faire le plus rapidement possible pour apporter des solutions à notre personnel.

04 Action sociale

M. Mirko Kipfer déclare :

- Nous apprenons, en page 116 et 117 du rapport concernant le service de l'aide sociale que la Ville est intervenue financièrement dans 1960 situations, dont 527 sont nouvelles. Le tableau des statistiques de la page 117 nous indique un bilan général avec les différences entre 2014 et 2015, sauf erreur, de 136, si nous prenons les valeurs absolues. On ne perçoit toutefois pas à quelle catégorie appartiennent les nouveaux cas ni le nombre de cas qui, dans chaque catégorie, ont trouvé un épilogue. Le Conseil communal peut-il nous renseigner à ce sujet ?

M. Philippe Loup déclare :

- Ce n'est pas tellement une question mais simplement un rappel car les motions quelquefois prennent un peu de temps. Le rappel c'est qu'il y a à peu près 14 mois, une motion a été déposée en relation avec l'insertion professionnelle et la création de postes sur des termes de deux ans au maximum pour de la réinsertion de personnes. Je ne demande pas une réponse ce soir, mais il conviendrait que cette motion reçoive réponse dans les meilleurs délais.

M. Dobrivoje Baljovic déclare :

- Concernant les personnes de plus de 50 ans, comme les jeunes, ce sont des gens qui sont largement touchés par le chômage et la précarité sociale. Vu la probable augmentation de l'âge de la retraite, avec le taux de chômage relativement élevé du Canton, nous souhaiterions savoir quel est le nombre de personnes touchées à Neuchâtel, que ce soit en chiffres absolus ou en pourcentage, si une étude projective a été envisagée puisque cela risque donc d'augmenter et quelles mesures de réinsertion ont été mises en place afin de permettre à ces personnes de quitter l'aide sociale ou de retrouver un travail.

Par working poor, nous entendons des personnes ayant un faible revenu, comme cela a été signalé, et qui travaillent à temps partiel, soit pour des raisons structurelles pour éviter un effet de seuil et nous aimerions avoir une estimation des personnes qui sont touchées dans le canton. Je pense que ces informations sont disponibles soit par le guichet social, soit par l'Office des perceptions, savoir aussi s'il y a des actions réelles pour aider ces personnes et si ce n'est pas le cas, est-ce qu'une réflexion va être menée et quelles actions pourraient être prises ?

M. Julien Binggeli déclare :

- En page 116 on voit que la Ville de Neuchâtel met en place des projets pilote, ce que nous pouvons saluer dans le domaine de l'action sociale. Ma question est de savoir quels liens sont faits avec le Canton qui est engagé dans cette nouvelle stratégie de l'intégration professionnelle et comment cela s'articule entre Ville et Canton dans les projets que vous mettez en place ?

M. Fabio Bongiovanni, Directeur de l'action sociale, déclare :

- Dans l'ordre il faut tout d'abord dire que les statistiques ne sont pas établies par la Ville de Neuchâtel. Ce sont des statistiques qui sont cantonales. De ce fait, nous avons un peu de peine à répondre aujourd'hui à la question de M. Kipfer pour dire combien sont sortis, quelles catégories, combien sont rentrés, quelles catégories, pour faire une sorte de graphique de l'augmentation des différentes situations. Nous avons bien compris le souhait qui découle de cette intervention. Nous verrons si nous pouvons intégrer ces éléments-là pour les prochains comptes, par exemple, pour pouvoir renseigner d'une manière un peu plus précise le Conseil général sur ces questions.

Ensuite, je dirai à M. Loup qu'il nous reste 10 mois pour répondre à la motion 311 (14-302). Je vais vous donner quelques renseignements complémentaires et vous dire qu'aujourd'hui, nous sommes en contact avec le Canton sur de très nombreux projets et pour essayer d'intégrer la dimension insertion professionnelle dans les pondérations que nous pourrions utiliser dans les attributions de marchés publics. Cela veut dire que nous intégrerions, dans les différentes pondérations, dans la dimension développement durable, la part intégration professionnelle. Aujourd'hui, le concordat intercantonal qui règle ces questions ne le permet pas. Mais, d'après le Canton, nous avons de bonnes chances que cela soit modifié par les discussions qui ont lieu actuellement et, ensuite,

qui pourraient être reprises dans la loi cantonale pour intégrer cette nouvelle possibilité. Sur les questions de la Ville, en tant que collectivité, qui souhaite avoir une incidence sur le privé, nous privilégions cette possibilité-là qui doit encore être développée et pour laquelle nous attendons des résultats. C'est une piste que je peux déjà vous donner pour ce qui est de son action propre, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, en matière de contrats d'insertion socioprofessionnelle nous sommes pionniers puisque nous avons spécialisé une fonction exprès pour faire ce genre de mission, eh bien nous réalisons 75 % de l'ensemble des contrats d'insertion professionnelle qui sont réalisés dans le canton. C'est dire que nous sommes extrêmement actifs dans le domaine. Nous avons d'ailleurs mis en place des collaborations avec le GSR de la Côte, Peseux et Corcelles, et de l'Entre-deux-Lacs pour aussi s'occuper de quelques dossiers. Ce que l'on peut faire, c'est à peu près une vingtaine de dossiers chacun, dossiers dont on va gérer la personne mais aussi qui permettent d'ouvrir les portes dans les entreprises et institutions parapubliques qui se situent dans ces communes. Certes, nous devons nous occuper d'un peu plus de personnes mais nous étendons aussi les possibilités de collaboration avec le privé dans un des dossiers.

Pour ce qui est de la question de l'outil d'intégration et les différents projets-pilotes que nous lançons, tous les projets-pilotes qui ont été mentionnés se font en collaboration avec le Canton. Ils sont d'ailleurs partiellement financés par le Canton et par le pot commun de l'ensemble des communes, parce que le Canton croit à ces projets et s'ils devaient porter des fruits on pourrait les étendre à d'autres GSR si effectivement nous avons des résultats probants. Je crois qu'il y a deux projets particuliers qui sont cités, ceux-ci sont cofinancés et prévus avec le Canton. Pour ce qui est de l'intégration globale dans le concept qui est mis en place par le Canton nous avons bien sûr été associés. Nos collaborateurs ont fait partie de groupes de travail. Vous voyez aussi que le rapport de l'intégration professionnelle cantonale garde une place aussi pour l'insertion socioprofessionnelle qui est faite par les communes et peut-être que, dans quelques années, lorsque nous aurons mis en place le concept et que les outils informatiques auront aussi été développés, nous reverrons le public dont nous nous occupons actuellement. Aujourd'hui, on doit l'admettre, si on réalise autant de contrats d'insertions socioprofessionnelle, cela veut peut-être dire qu'à l'échelon précédent, donc lorsque les gens sont en recherche d'emploi, il y a une problématique, sinon nous ne ferions pas autant de contrats d'insertion socioprofessionnelle. Nous avons d'excellentes relations avec les partenaires et les différentes sociétés, les privés qui, parce c'est la

Ville de Neuchâtel qui vient frapper à leur porte, sont tout prêts à travailler avec nous, ce que nous n'avons pas parfois quand c'est une personne de l'ORP qui prend contact avec une entreprise en leur disant qu'ils vont envoyer quelqu'un. Nous avons un gage de qualité et un suivi qui est fait sur les personnes que nous souhaitons placer. Nous avons une analyse de la possibilité de cette personne de s'implanter. Nous réalisons un suivi et les entreprises savent que, de manière générale, lorsque nous leur envoyons quelqu'un, soit c'est parce que c'est un chemin qu'elle fait pour atteindre un retour à l'emploi - mais les choses sont très claires, en disant que même avec peu de productivité on participe à l'évolution de cette personne, cette prise en considération, cette réinsertion - ou alors on leur dit que selon nous cette personne est totalement apte à pouvoir intégrer le monde du travail car elle a fait un travail sur elle-même et a un développement personnel qui lui permet aujourd'hui de se développer. Aujourd'hui, nous sommes en parfaite adéquation avec le Canton, on répond véritablement à un besoin auquel le Canton ne peut pas répondre aujourd'hui. Nous avons aussi développé un outil informatique pour améliorer la gestion administrative de ce pôle de réinsertion. Il faut dire que nous travaillions encore à l'âge de la pierre car tout était écrit à la main, mis dans des dossiers, il n'y avait rien d'informatisé. En collaboration avec le CEG, nous avons développé un outil qui nous permettra d'être beaucoup plus efficaces, de faire des matching, de faire du travail. Les autres communes sont déjà intéressées à louer notre outil et cet outil est aussi prévu, d'où les contacts réguliers que nous avons avec le Canton, pour qu'il soit tout de suite intégré, c'est-à-dire qu'il soit compatible avec le nouvel outil informatique qui sera développé par le Canton. Le Canton affiche de grandes ambitions sur l'outil informatique à développer. Je pense qu'ils ne tiendront pas les délais qu'ils nous annoncent d'où l'intérêt d'avoir développé cet outil. En 6 mois l'outil est développé, aujourd'hui on commence à l'utiliser et on constate déjà son efficacité. Il y a un vrai intérêt pour cet élément, mais toujours en collaboration avec le Canton, cela me paraît essentiel.

Pour ce qui est de la question des personnes à l'aide sociale qui ont plus de 50 ans, je le disais, nous n'avons pas nos propres outils statistiques, raison pour laquelle je me réfère aux taux cantonaux. La tranche d'âge, par exemple, est celle des 56 à 64 ans. On constate que nous avons, de manière globale sur le canton, une situation qui est plus ou moins stable. Nous sommes à 8 % des bénéficiaires à peu près qui ont entre 56 et 64 ans. Cela varie d'année en année entre 7,6 et 8,3 % mais on était sur quelque chose de relativement stable. Si on extrapole ces chiffres en ville, proportion ville par rapport aux montants cantonaux, se sont autour

de 230 à 250 personnes qui sont concernées et sont donc des personnes entre 56 et 64 ans. Toutes ces personnes n'ont pas le même profil. Nous avons des working poor, des chômeurs, des personnes en attente d'une décision AI et puis des personnes qui sont en attente d'une décision de l'assurance accident ou bien même qui sont, à proprement parler à l'aide sociale. Pour cette catégorie, cela ne représente pas plus que 15 à 20 % des dossiers. Ce que nous faisons, ce sont des placements ISP. Nous tentons de les raccrocher à leurs connaissances en les plaçant ou alors par les placements ISP parce que le premier placement s'est fait à la Ville de Neuchâtel et nous avons pu vérifier une adéquation sur un autre profil. On développe avec eux de nouvelles compétences. Nous payons ce que le Canton ne fait pas, de petites formations pour justement se raccrocher à quelque chose de différent. Alors, bien évidemment cela reste des montants qui sont totalement raisonnables et on fait cela avec nos moyens, mais au moins on le fait tandis que le Canton ne le ferait pas car ces personnes ont déjà une formation d'habitude et elles n'auraient pas droit à bénéficier d'une nouvelle formation. L'exemple typique, c'est une personne qui n'a plus la possibilité de faire des travaux lourds ou difficiles. Si nous pouvons la reconverter dans des travaux de conciergerie par exemple, on teste à la Ville, ils accompagnent nos collaborateurs et si nous voyons qu'il y a des compétences et un intérêt pour cet élément, on peut leur payer quelques modules qui leur permettent d'acquérir des compétences dans le domaine. En revanche, il y a une tendance au Canton actuellement qui est plutôt de favoriser la « totale réinsertion professionnelle » et de moins en moins encourager des métiers d'occupation. Le Canton ne fait plus ces éléments aussi parce que cela n'ouvre plus de nouveaux droits aux assurances chômage. Nous restons attentifs aux différents développements que nous pouvons avoir et aujourd'hui nous avons les contrats d'insertions socioprofessionnels pour répondre aux attentes des bénéficiaires de plus de 50 ans.

A la question de ce que nous faisons pour les working poor, on dira que le nombre de working poor à l'aide sociale est relativement stable et vous avez les chiffres d'année en année. En 2015 on dénombre 394 dossiers pour lesquels nous sommes intervenus pour un complément de revenu, ce qui représente environ 20 % des dossiers actifs. Pour cette catégorie de population, qui travaille mais qui ne réussit pas à s'en sortir, nous ne pouvons pas faire grand-chose si ce n'est au GSR orienter de la manière la plus fine ces personnes. On leur signale parfois qu'il y a des prestations auxquelles elles ont droit et pour lesquelles elles n'ont pas fait la demande qu'elles devraient faire, ce qui permettrait, notamment dans les subventions à l'assurance maladie, par exemple, d'amener

quelque chose qui permette d'améliorer la situation mais, malheureusement, nous n'avons pas véritablement d'autres outils que celui-là puisque ces personnes travaillent.

04 Economie

M. Joël Desaulles déclare :

- Le groupe PopVertsSol estime que l'aménagement du territoire en ville de Neuchâtel est une tâche publique où la Ville doit jouer un rôle important. Il en est de même pour les travaux de construction, de rénovation et d'entretien lourd des bâtiments, qui doivent être accélérés. Nous estimons que, pour mener à bien ces tâches, les services concernés sont actuellement sous dotés en personnel. En outre, le groupe s'interroge, d'ailleurs comme le porte-parole du groupe PLR, sur la place importante dévolue à des mandats ou études externes et demande qu'il soit examiné la question d'augmenter également la dotation du service à l'interne afin de diminuer la part des mandats externes.

M. Olivier Arni, Directeur de l'économie, déclare :

- Le Conseil communal entend bien la réflexion. Je dois dire que c'est vraiment constamment un équilibre à trouver entre des objectifs, des projets à réaliser, des moyens, qu'ils soient financiers ou humains, et des calendriers et planifications. Et c'est dans ce cadre, finalement, qu'il s'agit de trouver les meilleures réponses. Ces dernières années, vous l'avez vu, nous avons mis en place une politique d'entretien du patrimoine ambitieuse, donc nous avons vraiment mis les bouchées doubles. Nous avons aussi augmenté, si vous regardez, graduellement les dernières années les effectifs au Service des bâtiments pour pouvoir compléter, tout en ayant aussi à l'esprit l'importance de ne pas générer des charges à long terme, sachant que tout à coup la situation peut se retourner. Nous avons donc mis, ces dernières années, en place un système plutôt d'équilibre et de complémentarité entre des mandats externes qui demandent des ressources professionnelles pour que le suivi soit fait de manière correcte et des ressources à l'interne. Force est de constater qu'aujourd'hui il y a une grande interrogation, d'ailleurs sur tous les bancs, on a aussi entendu le rapporteur du groupe PLR se poser cette question. Le Conseil communal vous fait une proposition que j'ai discutée avec le président de la Commission financière, que cette thématique assez complexe puisse être discutée au sein de la Commission financière, d'une part pour pouvoir clairement mettre à plat

les différents éléments, que la politique que nous souhaitons mener en matière d'entretien du patrimoine puisse être aussi en pleine adéquation avec notre volonté d'avoir également une politique des ressources humaines respectueuse des collaboratrices et collaborateurs et qui ne mette pas la santé des personnes qui servent la Ville de Neuchâtel en danger, ou en tous cas à mal. Il s'agit donc de trouver un bon équilibre. Il s'agit de bien comprendre aussi de quoi on parle. Les mandats sont très utiles lorsque nous avons besoin de pouvoir solliciter des compétences pointues, sinon nous aurions alors un service qui ferait peut-être 50 personnes avec toutes les compétences au sein de la Ville mais ce ne serait juste pas possible. Ensuite les mandats sont aussi intéressants si nous décidons, comme ce fut le cas dans le cadre de la planification 2014 – 2017, de mettre un effort particulier sur une durée déterminée, sachant qu'il y avait quand même des incertitudes qui planaient à l'horizon 2018 et notamment en lien avec la péréquation intercommunale.

Tout ceci sera discuté devant la Commission financière. Le Conseil communal va approfondir son analyse. Ce sera aussi l'occasion de pouvoir clarifier la question des honoraires. Nous avons vu lors de la précédente séance, ici, que la question même des honoraires faisait débat, devait être discutée. Sur la question des moyens, les moyens financiers, humains, les compétences, la question de la planification, nous avons vu que nous avons la détermination de mettre en place une planification roulante et bien sûr aussi les objectifs, c'est-à-dire quel projet avec quelle ambition, avec quels moyens, et dans quel délai. Voilà ce que nous proposons de mener avec la Commission financière durant le deuxième semestre, avec, éventuellement, des premiers effets dans le cadre du budget 2017.

Mme Anne-Françoise Loup déclare :

- Il ne s'agit pas de questions que souhaite partager avec vous le groupe socialiste, mais de remerciements et de félicitations. Cela a déjà été dit par le porte-parole du groupe socialiste en introduction, le jardin Hermann Russ apporte à la population de ce quartier un espace supplémentaire et beaucoup plus de qualité. Nous saluons le travail réalisé pour la création de ce jardin et si je ne me trompe pas, toujours dans ce dicastère, au Service des domaines, nous souhaitons aussi signaler sa belle évolution qui a mis en œuvre une véritable politique d'entretien, une réelle gestion des domaines, le tout, il faut le souligner, avec une maîtrise des charges et des recettes en hausse. Merci donc aux personnes concernées.

08 Urbanisme

M. Mirko Kipfer déclare :

- Concernant l'évolution des locaux commerciaux et industriels vacants, en page 125, on constate que la surface totale des locaux commerciaux et industriels vacants a fortement augmenté. C'est particulièrement flagrant au niveau de la surface des bureaux qui passe de 2772 m² à 6'681 m². Quelle en est la cause, est-ce lié à de nouvelles constructions ou de nouvelles affectations ? Ensuite concernant les Services des bâtiments et du logement, en page 140 à 149, la Ville dispose de très nombreux locaux, immeubles ou autres biens immobiliers à titre de propriétaire utilisateur, de propriétaire bailleur ou de locataire. Il serait souhaitable de disposer, dans les comptes, d'un tableau général répertoriant chacun de ces biens avec la surface et l'affectation. Dans un premier temps le Conseil communal peut-il nous indiquer, par type d'affectation, le nombre de biens et la surface totale disponible ainsi que la surface totale inutilisée ?

M. Pierre-Yves Sandoz déclare :

- J'ai une question sur l'étude qui a été faite concernant l'analyse des sols concernant les Jeunes-Rives. Dans le cadre d'Expo.02, une étude avait déjà été faite de ces Jeunes-Rives par l'entreprise BG, qui avait été utilisée dans le cadre de l'Expo.02. Pourquoi une nouvelle demande d'étude pour cette analyse des sols ? Au niveau de la villa Perret où le 9 novembre 2015 j'avais déjà demandé quel était l'avenir de cette villa, à l'époque on m'avait répondu que ce serait une future montre connectée géante. Le 17 juin, 8 mois après, on a toujours la même réponse, concernant cette villa Perret et disant que la communication viendrait le moment venu. Qu'en est-il en fait de cette villa Perret ?

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Il se fait que l'étude qui avait été menée lors de la venue d'Expo.02 à Neuchâtel n'a pas permis, n'était pas suffisamment complète pour nous permettre de véritablement connaître la nature du sol sur les Jeunes-Rives. Puis, comme nous avons eu l'occasion d'en reparler dans plusieurs commissions - mais il est vrai que vous ne siégez pas dans les commissions et c'est un élément sur lequel nous devons veiller à l'avenir pour les deux membres qui ne sont pas représentés dans des commissions - nous avons donc largement informé notamment la Commission financière et la Commission des ports et rives sur

l'importance qu'il y avait à mieux connaître justement la nature des sols à cet endroit, ceci après quelque part la mauvaise surprise du CPLN, qui a été quand même une crise de conscience. Aujourd'hui, le cadastre des sites pollués cantonal n'est en tous cas pas exhaustif. C'est une cartographie qui a été établie à un certain moment et qu'il s'agira de compléter. D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir que le Domaine du Lac à Monruz, également, a eu un lien avec la nature des sols et vu l'enjeu important et la volonté qui anime le Conseil communal et également le Conseil général, de réaliser un projet ambitieux et de qualité sur les Jeunes-Rives, il nous apparaissait opportun et vraiment très important de vérifier la nature des sols avant de continuer et d'être mis face à une mauvaise surprise éventuellement. Nous pouvons vous rassurer sur l'étude qui a été menée l'automne passé - nous ne pouvions pas la mener pendant l'été car quand ce genre de sondages se font, c'est un certain nombre de combinaisons et nous ne voulions pas non apeurer la population inutilement - l'étude qui a été menée a donc révélé que, malgré le fait que les Jeunes-Rives ont fait l'objet d'un remblais avec des matériaux de plusieurs provenances, on peut dire que les feux sont verts, que nous pouvons continuer et c'est ce qui a été communiqué récemment dans le journal « A + » puisque deux pages ont été consacrées au projet des Jeunes-Rives et au calendrier et au processus de réaménagement.

Concernant la Villa Perret, sans vouloir nous retrancher derrière le secret des affaires, quand on discute à un moment donné avec des acteurs il est peut-être aussi bien de pouvoir garder une certaine discrétion jusqu'à ce que les affaires soient conclues. Aujourd'hui, nous sommes en contact avec un acteur économique intéressant, pour le moins, qui viendrait renforcer aussi l'attractivité économique de l'ensemble de cette région et nous espérons vraiment que, lors du débat qui aura lieu au mois de septembre au sein de votre hémicycle sur le projet immobilier qui se réalisera au nord de la parcelle de Monruz, nous pourrons vous donner plus d'informations à ce sujet. Aujourd'hui nous ne pouvons pas vous donner plus de détails et vous comprendrez bien pourquoi.

Concernant l'inquiétude qui a été exprimée par le rapporteur du groupe PLR, le Conseil communal est tout à fait attentif à l'évolution de la situation. Sans répéter finalement des éléments par trop généraux, il s'agit ce soir de pouvoir rappeler à quel point le tissu économique suisse, mais neuchâtelois en particulier, est sous forte pression à cause du franc fort et qu'aujourd'hui c'est l'ensemble du tissu économique neuchâtelois qui doit faire face à une adversité assez grande. Il se fait que le Service de l'économie, vous l'aurez vu dans le rapport de gestion,

est finalement un petit service si on regarde le nombre de personnes qui y travaillent puisque le chef de service travaille à 35 % et pour l'autre partie de son temps, il travaille pour la Direction des finances. Il y a une secrétaire à 10 % et puis, la partie la plus importante en termes de ressources humaines, c'est le délégué au centre-ville qui, lui, est à 100 %, en plus bien sûr l'appui de la Direction de l'économie. Dans ces conditions il ne nous est pas possible de mener toutes les études de manière très intensive. Nous avons, ces dernières années, et avec, je crois, votre soutien, priorisé sur le développement du centre-ville. C'est une politique qui donne déjà quelques effets, mais il s'agit de poursuivre avec détermination, sachant qu'un centre-ville et notamment les activités économiques qui s'y trouvent, sont complexes, de plusieurs natures. Il faut distinguer notamment ce qui concerne les activités type bureaux, cabinets médicaux, des commerçants. Ce ne sont pas les mêmes enjeux, pas les mêmes difficultés et, aujourd'hui, c'est d'ailleurs un point qui a été développé au sein de la Commission du développement économique. Nous sommes en collaboration avec la Haute école de gestion ARC pour mettre en place un dispositif qui nous permettra de mesurer l'état de santé économique du centre-ville. Il s'agit donc, dans un premier temps, de répertorier l'ensemble des acteurs qui s'y trouvent, d'avoir des indicateurs fiables qui nous permettront de pouvoir mesurer tout ceci. On le voit aujourd'hui, vous avez entièrement raison, il y a une augmentation des surfaces vacantes. Ce sont plutôt les activités type cabinet médical, bureaux, etc. Vu la complexité du sujet, nous serions plutôt enclins à vous proposer d'en discuter au sein de la Commission du développement économique qui se réunira début septembre pour vraiment pouvoir consacrer le temps nécessaire à une bonne compréhension et voir finalement ce que la Ville pourrait mettre en œuvre, d'entente et en collaboration avec le Canton qui a un service de l'économie plus étoffé et il s'agira, entre l'ensemble des acteurs, de pouvoir trouver des moyens appropriés. Il y a bien sûr la question de la cherté ou des montants des loyers qui entre en ligne de compte et ensuite aussi des pressions sur certains types d'activités. Il s'agira donc de bien comprendre de manière différenciée les différentes causes pour ensuite pouvoir apporter les bonnes réponses qu'une ville comme Neuchâtel peut apporter.

Une première partie des réponses montre en fait que, sur le centre-ville mais aussi dans certains quartiers, comme celui de Monruz par exemple - il y a donc plusieurs secteurs de la ville concernés - la Ville de Neuchâtel, en tant que propriétaire est relativement peu concernée, mis à part pour la villa Perret qui est vide aujourd'hui, mais pour laquelle nous avons un projet intéressant et bien avancé. Nous sommes

propriétaires du Home bâlois et bien sûr de l'ancienne caserne du Chanet mais ce ne sont pas, a priori, des surfaces commerciales. Pour ce qui concerne les locaux propriétés de la Ville nous sommes bien peu concernés par ce taux de vacance. Bien au contraire, cela vous donnera d'ailleurs une indication de la volonté qui anime le Conseil communal et la Direction de l'urbanisme, si vous prenez les pages 142 et 143 du rapport, vous verrez qu'il y a une volonté d'avoir la meilleure gestion possible du patrimoine communal puisque l'ensemble des arriérés de loyer est passé de 233'000 francs en 2012 à 40'000 francs en 2015. Les arriérés des locaux commerciaux a passé de 208'000 francs en 2012 à 22'000 francs, c'est aussi une saine gestion, mais il s'agit de faire le même travail que nous avons fait pour le développement du centre-ville, mais vraiment adapté sur ce type de locaux et ce type d'acteurs, souvent des indépendants d'ailleurs qui sont soumis aussi à une forte concurrence.

05 Environnement

M. Jean Dessoulavy déclare :

- Je reconnais que je n'ai pas très bien compris, en page 160 du rapport, l'organisation avec le chef encaviste, le caviste et la secrétaire. Je commence par le pourcentage de la secrétaire qui, comme c'est indiqué, passe de 30 à 40 % en août 2015 et si on se réfère aux détails qui figurent dans le rapport de la Commission financière, en page 43, on voit que nous avons une aide de secrétaire qui est à 60 %. C'est juste une petite interrogation et j'aurais voulu savoir, toujours en page 43 s'il y a un soutien d'un vigneron qui est engagé sur mandat pour une activité de 60 %. Ne serait-il pas opportun pour la bonne visibilité de l'occupation des Caves de la Ville, de mentionner ce taux d'occupation de 60 % du vigneron ? Où pourrait-il apparaître ? Je trouve finalement que cet organigramme de la page 160 n'est pas très clair.

Je passe maintenant à la question environnementale. A la page 44 du rapport, j'observe qu'effectivement il aurait été utilisé des produits de l'industrie Bayer qui auraient posé certains problèmes et, ceci étant, on aurait eu une certaine prise de conscience environnementale. J'aurais bien aimé en savoir un petit peu plus. Cette certaine prise de conscience environnementale est certaine ou réelle ?

M. Olivier Arni, Directeur de l'environnement, déclare :

- Merci de me permettre de m'exprimer au sujet des Caves de la Ville car cela faisait plusieurs sessions qu'on ne parlait plus de ces caves. Cela fait assez plaisir de pouvoir prendre la parole à ce sujet, sachant que les Caves de la Ville ont joué un rôle très important dans le rayonnement de Neuchâtel. C'est aussi une manière de pouvoir être en contact avec un terroir et avec une histoire et bien sûr, il y avait un impératif et une exigence de bonne gestion. Je crois que ces dernières années, si vous regardez les différents rapports de gestion, vous aurez vu qu'il y a eu une véritable réforme pour adapter l'organisation et le fonctionnement des Caves, notamment à la nature de l'activité, mais aussi pour que l'objectif d'équilibre soit aussi atteint.

Il se fait que, bien sûr, il y a, quand on parle de caves, comme tout élément et activité en lien avec la nature, des paramètres extérieurs et, typiquement, un paramètre qui a été très important, pas seulement pour les Caves de la Ville mais le vignoble dans son entier, c'est la grêle de 2013. Il y a d'autres paramètres qui rentrent en ligne de compte, comme ce cataclysme Bayer qui a impacté l'ensemble de la Suisse et a mis en évidence, à un moment donné que l'utilisation de certains produits, qui apparemment en tous cas pouvaient soutenir ou améliorer l'exploitation des vignes, n'était pas sans danger et pouvait même avoir de sérieux effets secondaires. Le terme « certaines prises de conscience » est un terme qui appartient à la Commission financière puisque c'est un rapport de cette commission. Ce n'est pas un terme que vous aurez dans notre rapport de gestion et il faudrait plutôt interroger le rapporteur de la commission, voire les membres de la Commission financière sur la pondération d'une certaine prise de conscience mais je crois qu'il faut plutôt le prendre comme étant une évocation d'une prise de conscience qui a eu lieu. Je laisserai, le cas échéant, le rapporteur faire une explication de texte sur cette affirmation.

Je crois que la prise de conscience a été beaucoup plus claire et beaucoup plus profonde, preuve en est maintenant que, même dans le canton de Vaud, quantité d'encaveurs-vignerons ont décidé de renoncer à ce type de produit. A Neuchâtel on avait un petit peu anticipé l'affaire puisque lors de l'appel à tâcheronnage que nous avons initié au printemps 2015, nous avons clairement indiqué que nous souhaitions une exploitation des vignes communales plus respectueuse de la biodiversité et faisant place finalement de manière plus qualitative aux relations entre la vigne et la nature. Nous avons vraiment fait connaître cela et nous sommes très contents aujourd'hui, grâce à l'association

Gerber/Burgat/Lavanchy de pouvoir aussi compter sur les viticulteurs neuchâtelois dont la renommée n'est plus à faire et qui incarnent quelque part aussi cette volonté de vouloir travailler en symbiose et en bonne intelligence avec la nature. En tant que propriétaire c'est vraiment une adjonction importante que nous avons mise, évoquant même la possibilité, à terme, de pouvoir passer en biodynamique, sachant que ce sont des évolutions qui demandent des transitions. Bien sûr on ne peut pas tout changer trop vite. Nous avons affaire, comme vous le savez, à des systèmes vivants.

Je comprends parfaitement l'interrogation qui est la vôtre car le rapport de gestion 2015 parle de la réalité 2015 avec un responsable des caves à 100%, un caviste à 100% et une secrétaire à 30%. Le responsable des caves a mis un terme à son activité à la fin de l'année et, plutôt que réengager immédiatement un chef caviste, nous avons plutôt souhaité travailler avec le caviste actuel, augmenter le temps de travail de la secrétaire pour pouvoir pallier et prendre en charge des tâches administratives qui étaient assumées par le responsable. Pour la qualité de la vinification, nous avons décidé de contracter plutôt un mandat avec un encaveur de grande qualité dont l'activité principale se trouve à La Coudre et qui est membre de l'association notamment qui s'occupe très bien des vignes de la Ville. Voilà les raisons qui expliquent ces différences de chiffres. Nous sommes dans une réflexion assez fondamentale. Sachant que, comme vous le savez, souvent le départ d'une personne donne l'occasion de réfléchir en profondeur sur une organisation, une manière de faire vivre les Caves de la Ville. Elles doivent continuer à vivre, sous quelle forme ? Il y a vraiment une opportunité de réfléchir plus fondamentalement et voir si une évolution est possible ou le cas échéant si nous reconfirmons le modèle actuel. La réflexion est en cours et dans le cadre du budget 2017, dans tous les cas la réponse sera donnée.

M. Yvan Gallo déclare :

- On est toujours plus intelligent après coup. Or je pense que les produits Bayer ont été testés en Suisse par une institution à Changins qui a autorisé les vigneron. Je pense que la Ville n'a pas fait d'erreur, elle s'est fiée à une expertise qui a été faite par des gens qui doivent être compétents. Alors ce n'est pas après coup que l'on va venir dire que c'est de la faute de la Ville. Il y a beaucoup de gens qui ont été victimes de ce produit.

05 Santé

M. Jonathan Gretilat déclare :

- Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce que le Service de santé sexuelle a proposé en matière de dépistage des IST et s'intéresserait de savoir quelle complémentarité, voire quelle collaboration ont été envisagées jusqu'ici avec le groupe Sidaction qui est justement très actif et a un engagement remarquable dans le même domaine.

Mme Christine Gaillard, Directrice de la santé, déclare :

- Le Centre de santé sexuelle a publié une nouvelle offre en matière de dépistage des IST (infections sexuellement transmissibles) en complémentarité avec le Groupe sida Neuchâtel, GSN pour les initiés. Quels sont les objectifs de cette offre complémentaire ? J'aime bien dire complémentaire car les personnes qui viennent chercher conseil au Centre ne comprenaient pas pourquoi, jusqu'ici, elles devaient aller ailleurs pour faire des tests recommandés pour leur situation. Les envoyer ailleurs signifie trop souvent qu'elles ne font pas les tests ou bien plus tard. Cette offre est donc complémentaire et se qualifie par sa rapidité et sa discrétion, son climat réduit les obstacles à la prévention.

Les objectifs relèvent de la santé publique. Premièrement améliorer la prévention en matière d'infection sexuellement transmissible et deuxièmement, raccourcir les délais pour les débuts de traitement quand c'est nécessaire. Vous vous intéressez au lien avec le GSN. Par le passé, il y a eu des collaborations directes entre le Centre de santé sexuelle et le GSN. L'exemple connu, vous l'avez certainement vu, c'est l'action Zone Love. C'était une tente d'accueil les deux années passées à Festi Neuch, mais plus cette année car, après deux années de collaboration et de présence sur différentes manifestations, présences communes, le GSN a renoncé à cette collaboration car sous la bannière de « Zone love », le nom du GSN disparaissait, donc ils craignaient pour leur notoriété.

Deuxième élément, y a-t-il eu des négociations sur une approche commune en matière de dépistage des IST ? La réponse est simple, c'est oui. A fin 2014 le Centre de santé sexuelle, lors d'un colloque avec le Centre de La Chaux-de-Fonds, et le GSN ont commencé les discussions pour une offre commune et une collaboration. L'idée était évidemment d'éviter les situations de concurrence. La présidente de

l'époque a répondu positivement à cette proposition. Seulement, en 2014, la présidente du GSN a démissionné et avec elle une grande partie de son comité, tout comme le médecin référent du GSN. Depuis sont apparues de profondes divergences à l'intérieur de GSN et d'autres institutions concernant cette collaboration. C'est regrettable mais, à un moment donné, après une année de négociations, il faut aller de l'avant car il y a un objectif qui est supérieur à quelques intérêts parfois personnels ou autres.

Nous répondons donc, comme je l'ai dit, à une demande avérée. Au Centre nous nous retrouvons régulièrement face à des personnes qui ne comprennent pas pourquoi nous traitons les thèmes de la santé sexuelle, de la sexualité, de la grossesse, de contraception, d'infections, etc., sans offrir les tests. Il s'agit d'une offre cohérente, aussi au niveau cantonal, sachant qu'à La Chaux-de-Fonds, depuis 2014, le Centre a commencé par offrir ces tests à un prix très bas, aussi le test VIH. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la santé, dans son rapport qui planifie les interventions entre 2011 et 2017, traite spécifiquement la thématique des tests VIH et IST dans le cadre des consultations qui doivent être offertes par les centres de santé sexuelle.

Dernier point : la population peut toujours s'adresser au GSN, il n'y a aucun obstacle à cela. On peut s'adresser au GSN comme à un autre centre, il y a le libre choix. Les gens disposent de deux champs d'entrée ce qui augmente les chances de prévenir et traiter ces infections. La priorité c'est vraiment la santé publique, améliorer la prévention et les traitements.

06 Education

La parole n'est pas demandée.

07 Mobilité

M. Beat Geiser déclare :

- Concernant « Neuchâtelroule », quand est-ce que cette institution va rouler d'elle-même ? C'est-à-dire l'organisation paraît bien établie, ce qui est bien, excepté les charges salariales des employés de la Ville, on parle de deux EPT et l'ensemble des frais de fonctionnement sont couverts. Il me paraîtrait judicieux que « Neuchâtelroule » puisse un jour être financièrement indépendante, sans faire de grands bénéficiaires, mais

sans pertes non plus. Est-ce prévu dans votre planification ? Si c'est le cas, dans quel délai ?

Mme Christine Gaillard, Directrice de la mobilité, déclare :

- Je me réjouis quand vous posez des questions concernant Neuchâtelroule. Cela me permet d'en parler car c'est un bébé que j'adore. Neuchâtelroule, je le rappelle, poursuit quatre objectifs. Premièrement, l'insertion socioprofessionnelle d'une vingtaine de personnes au bénéfice de l'aide sociale et de l'asile. Deuxièmement, la promotion de la mobilité douce, soit du transfert modal. Troisièmement, la promotion de la santé publique en pratiquant une activité physique et, quatrièmement, la collaboration avec des entreprises locales car Neuchâtelroule, en tant que tel, n'a pas la vocation d'être un projet rentable. Vous aimeriez avoir des chiffres équilibrés, mais même cela, il faudrait discuter si c'est vraiment un objectif.

Aujourd'hui, Neuchâtelroule offre un service unique en Suisse. Il est composé de deux éléments : une station fixe avec du personnel, la station du port, et l'offre de vélos en libre-service. Ce sont deux éléments qui sont combinés dans Neuchâtelroule. Maintenant si on externalisait l'ensemble de ces actions, que se passerait-il ? Je cite 5 points :

1. On constaterait une perte du contrôle du réseau. Neuchâtelroule est à la fois un outil de communication de la Ville et un outil de promotion de la mobilité douce pour tout le littoral neuchâtelois. Si nous externalisons, la Ville ne contrôlerait plus le système comme aujourd'hui. Les stations et les partenariats dits non rentables à première vue seraient retirés du réseau. Or un réseau a aussi besoin de branches un peu plus fines pour alimenter le tronc principal.
2. Si on externalisait, la qualité de l'offre diminuerait et c'est une certitude. Aucune entreprise de location de vélos en Suisse n'offre des prestations aussi avantageuses que notre système. Ici, pour 60 francs par année, vous avez droit à une location gratuite de vélos durant les dix premières heures à chaque location et vous pouvez louer jusqu'à 25 vélos à la fois. Avec une seule carte, vous pouvez 5 vélos, sans frais supplémentaires. Les autres systèmes existants offrent la gratuité pour un vélo pendant 30 minutes. Après, cela devient payant. C'est une grosse différence de coûts et de prestations. Le succès de notre système c'est justement lié à cette offre avantageuse.

3. Nous craignons une perte de l'identité locale si on externalisait. Il suffit de rappeler les partenariats avec les sponsors conclus autour de Neuchâtelroule. Nous avons des partenariats avec 7 musées, avec des entrées réduites, nous avons des partenariats avec des festivals, Festi'Neuch, NIFFF, avec les transports publics, TransN, Onde Verte, et LNM, avec la presse locale RTN, Arcinfo puisqu'ils sponsorisent des vélos et avec les écoles UNINE, EPFL, Lycée Jean-Piaget, qui ont financé des stations de vélospot et avec l'académie de Meuron, qui s'occupe des affiches et autres supports publicitaires. Nous avons également des partenariats avec plusieurs entreprises locales en matière de recherches, de tests et de promotion. L'externalisation entraînerait la perte partielle de ces partenariats précieux pour Neuchâtelroule et ses partenaires.
4. Si nous externalisons, nous mettrions en danger la station du port. C'est la porte d'entrée visible de Neuchâtelroule durant la saison. C'est une structure relativement « costaute » mais elle est indispensable pour la bonne marche du service. Pour rappel, en plus d'occuper 20 bénéficiaires de l'aide sociale et requérants d'asile, elle offre des services. Elle est ouverte tôt le matin, de 7h30 à 21h30 pour un service personnalisé. On peut y louer des vélos électriques, des vélos pour enfants, des sièges pour enfants, des cargo-bikes et autres choses encore qui ne sont pas disponibles dans les stations de vélospot. Vous pouvez réserver des vélos pour des sorties d'écoles. Si, avec votre classe, vous faites une sortie, vous pouvez réserver 22 vélos. Ils sont prêts pour la sortie. Il n'y a pas de système ailleurs qui permette ce genre de service. Nous avons regardé comment fonctionnent les systèmes ailleurs. Celui de Thoue est comparable du point de vue taille. Ils avaient aussi ces deux dimensions, soit vélospot et station fixe. Ils ont fermé l'équivalent de notre station du port. Le réseau à Thoue rencontre 5 fois moins de succès que notre système et, en Suisse alémanique, en général, on est peu plus vélophile qu'en Suisse romande. Concernant les coûts si nous externalisons, nous supposons que ce sera plus coûteux pour la Ville. Aujourd'hui, la Ville prend en charge les salaires de 1,8 EPT réparti sur trois collaborateurs. Ils gèrent le projet, encadrent le staff et planifient l'extension et la densification du réseau au niveau de la Comul. N'oubliez pas qu'il s'agit d'un réseau Comul et ce réseau vélospot a aujourd'hui une valeur politique considérable. C'est une sorte de carte de visite de la Comul. Ces salaires devront être pris en charge par l'entité externe qui demanderait à coup sûr une subvention à la Ville. Cela ne nous avance pas beaucoup au

niveau des finances. De plus, la Ville aurait besoin de collaborateurs pour assurer les négociations politiques avec les autres communes. Même financièrement, l'externalisation complète n'est pas du tout intéressante.

Maintenant, pour vous rassurer, nous disons non à une externalisation mais oui à un modèle mixte. Il n'y a pas des extrêmes que nous devons poursuivre, il y a un entre-deux que nous poursuivons. En effet, certaines activités de Neuchâtelroule sont externalisées, notamment au niveau technique. Les ateliers Phénix se chargent de l'entretien lourd de nos vélos, de l'équilibrage et des contrôles quotidiens des vélos aux stations. Cela a permis de créer un poste chez eux, donc c'est aussi un effet positif. Le système de commande des abonnements et l'application vélospot que vous trouvez sur votre téléphone portable sont des éléments externes aussi que nous avons développés avec d'autres réseaux de vélospot.

5. Finalement, et cela me fait bien plaisir de pouvoir le dire, Neuchâtelroule fait référence. Nous avons eu des visites des responsables de Thounes, de Genève, qui sont venus deux fois, de Saint-Imier, de Vevey et de Rome, pas moins que cela, qui sont venus visiter notre système. La souplesse, l'économie et les impacts impressionnent ces visiteurs. Le trio gagnant se compose de la mobilité douce, de l'insertion socioprofessionnelle et du tourisme dans ce cadre. Voilà les perspectives que je peux vous donner aujourd'hui.

07 Infrastructures et énergies

M. Edouard Jeanloz déclare :

- A la page 445, au poste 42.600, on a un remboursement de tiers qui est de 730'000 francs au budget et il n'apparaît nulle part aux comptes et il n'est pas expliqué dans le rapport de la Commission financière. J'aimerais une petite explication sur ces 730'000 francs. La deuxième question a un rapport avec le développement économique durable. C'est un point important de nos programmes politiques et qui nous tient à cœur, plus particulièrement, ce sont donc les déchets. Pour être durable, un déchet doit être valorisé et je crois que la Ville a fait un très bon travail dans ce sens et les pages 250 et 251 sont assez riches en chiffres pour le prouver. Nous avons simplement remarqué que si le taux de recyclage est stable, à 68%, il y a quelque chose qui nous interpelle. Si nous avons un taux de recyclage généralement qui stagne mais qui a tendance à baisser, comme le mentionne la page 251, nous nous

demandons si ce ne sont pas les acteurs de l'ombre qui sont apparus dans le journal samedi et qui sont responsables de cette disparition du nombre de déchets et de recyclage. J'ai nommé les rats. Alors quelle est la masse des déchets d'entreprises que gère la Ville, cela n'apparaît nulle part et je souhaite savoir, par rapport à cela comment on incite les entreprises à mieux recycler car on voit souvent de gros tas de sacs dans des gros conteneurs opaques, on se demande ce qu'il y a dedans et si les entreprises sont aussi sensibles que les habitants au tri et si elles font autant d'efforts.

M. Jonathan Gretilat déclare :

- Le groupe socialiste a lu les explications du rapport de la Commission financière avec les investissements, en page 466, relatifs à des dépassements de crédits pour le PGEE et les points de collectes de déchets enterrés. On a respectivement un dépassement de 960'000 francs et de 1'780'000 francs par rapport au budget. Des explications ont été données en sous-commission qui n'ont pas pu être retranscrites pour cause de motifs très techniques et assez obscurs d'ailleurs au sein de la sous-commission. Le groupe socialiste demande que la Commission financière soit saisie assez rapidement de cette question pour pouvoir l'approfondir. Nous n'estimons pas que ce soit le lieu, à ce stade, au débat en plénum car manifestement cela a l'air un peu compliqué mais, toujours est-il que le résultat est là et que, par rapport à des indices de référencement qui avaient été mentionnés, il est vrai que cela semble toujours difficile à intégrer, d'autant plus que dans tout le travail qui a été fait, présenté ici au sein du Conseil général sur les dépassements de crédits notamment La Maladière et Pierre-à-Bot, c'étaient des choses pour lesquelles nous avons défini que cela avait peu d'impact. Il est donc vrai que ce sont des questions que le groupe socialiste souhaite qu'elles soient traitées en Commission financière.

M. Pascal Sandoz, Directeur des infrastructures et énergies, déclare :

- Je me propose de répondre dans le désordre. Tout d'abord la dernière qui vient d'être posée. C'est très volontiers que nous reprendrons cette question en Commission financière. Nous avons encore deux séances avant l'été, je ne parle pas de celle de demain évidemment, mais, avant l'été ce sera l'occasion de reprendre cette question, si vous le voulez bien.

Ensuite, la question concernant les entreprises et respectivement leurs déchets. Nous sommes très sensibles au développement durable, vous

l'avez lu dans le rapport de gestion. C'est l'occasion de rappeler que les entreprises, elles-mêmes, sont pleinement responsables de la récolte de leurs déchets, du tri et du recyclage de leurs déchets et que, pour ceci, il y a plusieurs bases légales. Je vous en donne quelques exemples car, sous le label entreprise c'est assez large. Par exemple, pour les entreprises de construction, le « tout à la décharge » est terminé, du tri doit se faire et notamment pour ce qui est des sols pollués, dont nous parlions tout à l'heure au chapitre de l'urbanisme. Vous ne faites pas n'importe quoi avec des sols pollués, cela passe par des entreprises spécialisées et cela a évidemment un coût. L'autre exemple que je peux vous donner, c'est celui des entreprises de restauration ou d'hôtellerie. Vous vous en souvenez peut-être, à l'époque certaines pratiquaient le « tout à l'égout », c'était pratique, d'autres pratiquaient la boille aux cochons. C'est également terminé et là aussi il y a des entreprises spécialisées qui s'occupent de trier ces déchets, de les traiter, de les recycler quand cela peut être le cas.

Si on prend d'autres types d'entreprises, en ville de Neuchâtel, précisons que les éco-points sont tolérés pour les entreprises, à condition que les quantités s'approchent des quantités ménage. Nous n'avons pas la Migros qui vient avec toutes ses bouteilles à un éco-point. C'est une caricature bien entendu et les choses ne se passent pas du tout comme cela, mais on pourrait imaginer qu'un kiosque profite d'aller à l'éco-point du quartier pour trier et faire recycler ses bouteilles. Pour la déchetterie des Plaines-Roches, en revanche, les entreprises doivent payer la récupération selon un tarif défini par la Ville en coordination avec les autres déchetteries du littoral, ceci évidemment pour éviter que l'on circule et que l'on aille amener ses déchets là où cela coûte le moins cher.

Les grandes entreprises, comprenez par là PMI, COOP Maladière-centre, pour donner que ces deux exemples-là, gèrent de manière autonome l'ensemble des déchets qu'elles produisent. Nous constatons donc que la loi, d'une part, évidemment, mais également le coût que cela occasionne pour les entreprises sont des éléments, pour l'heure, qui sont très incitatifs et qui incitent justement les entreprises à trier. Ce que l'on peut dire c'est que la plupart des entreprises générant des quantités de déchets conséquentes font appel à des sociétés spécialisées. Pour celles qui passent par de telles entreprises, la Ville n'a pas les chiffres et quantités. Je ne peux pas vous sortir des statistiques sur les déchets d'entreprises, je serais bien en peine de le faire.

Concernant les commerces, c'est important que vous le sachiez, excusez-moi si je me répète, la Commission cantonale de gestion des déchets, dont la Ville de Neuchâtel fait partie, a rencontré les grands distributeurs. Il faut comprendre par là Migros, Coop, Aldi, Denner. Nous nous sommes donc déplacés pour aller discuter et constater de visu ce que faisaient ces grandes chaînes de distribution par rapport à la production de déchets car on leur livre des palettes. Ces palettes sont emballées, stockées en carton, que sais-je. Donc, que font-elles de cela et surtout par rapport aux consommateurs qui, eux, repartent avec un certain nombre de produits qui peuvent être évidemment emballés ? Nous avons constaté que ces grandes chaînes de magasin sont particulièrement sensibles à limiter, en amont, soit quand on leur livre, les emballages car cela leur coûte puisqu'elles doivent ensuite les recycler et à donner, à la clientèle, la possibilité de laisser les déchets sur place, mais surtout d'avoir un minimum de déchets à laisser sur place. C'est à la fois une question financière car cela coûte à l'entreprise de recycler, mais aussi une question d'image sous la pression du consommateur. De plus, vous avez peut-être vu tout récemment que la Commission environnement du Conseil national a purement et simplement classé la motion De Buman, qui souhaitait que le Conseil fédéral interdise la distribution de sachets à usage unique dans les grandes surfaces. Elle a purement et simplement classé cette motion, ce qui a évidemment provoqué une incompréhension. Dans la foulée, la branche des grands magasins, elle, s'est engagée à réduire la production de sachets à hauteur de 80% en ne distribuant plus ces sachets de manière gratuite. La décision date de la semaine dernière et je ne sais pas combien de temps cela prendra pour qu'elle soit mise en oeuvre mais cette décision est portée par les deux grandes organisations faitières que sont la Communauté d'intérêts pour le commerce de détail et la « Swiss retail federation ». Ces deux instances regroupent la plupart des grandes surfaces. Nous constatons donc, aujourd'hui, que, d'une part la pression financière et d'autre part la pression des consommateurs agissaient sur les entreprises pour qu'il y ait une collecte, un tri et un recyclage des matières d'emballages, des déchets etc. Cela signifie aussi que nous avons l'intention de rester vigilants sur la question, évidemment puisque cela touche l'ensemble de la branche économique, commerçante ou industrielle mais aussi l'ensemble de la population.

Concernant la première question, lors de l'établissement du budget 2015, le montant nécessaire à l'équilibrage du compte - nous sommes donc dans les déchets de ménage - compte qui doit être autoporteur, compte qui est autoporteur à hauteur de 70%. Il faut un montant pour

équilibrer ceci et ce montant a été inscrit, au niveau du budget, au mauvais endroit puisqu'il aurait dû figurer au compte 45 100.00 qui s'appelle « prélèvement sur les financements spéciaux » selon MCH2 et non sur le 42 600.00 qui est une imputation par erreur sur ce numéro de compte. C'est pour cela que vous avez 0 franc dans cette colonne. Je profite de l'occasion pour vous dire que la situation comptable est plus favorable que ne le prévoyait le budget puisque la somme prévisible à emprunter à la réserve - nous prenons la réserve pour équilibrer le compte - c'est-à-dire 390'000 francs est moindre de 340'000 francs et a permis un amortissement de la dette. C'est cette fameuse dette que nous avons depuis que la taxe existe, même avant, pardon, amortissement de la dette de 260'000 francs alors que le budget prévoyait un amortissement de 137'000 francs. Voilà le complément d'information que je souhaitais vous donner sur l'équilibrage de ce compte qui doit être autofinancé au niveau de la taxe déchets ménages, la taxe déchets entreprises étant autofinancée complètement par l'impôt qui va sur la taxe entreprises.

10 Sécurité

La parole n'est pas demandée.

16 Développement de l'agglomération

La parole n'est pas demandée.

12 Culture

M. Mirko Kipfer déclare :

- Concernant la Case à Chocs, celle-ci est organisée autour d'un système mixte avec 3,3 EPT financés par la Ville et 9 EPT par l'association ACDC. Les locaux sont mis à disposition ou loués par la Ville. Ce système semble poser passablement de problèmes et de questions. Notamment comment sont définies les classes salariales de 3,3 postes EPT financés par la Ville ? Sont-ils engagés à titre de concierge, de responsables ou autres ? Comment sont réparties et décomptées les heures supplémentaires, les heures de travail de nuit, de week-end, sachant que la fonction impose des horaires décalés ? Comment et par qui sont gérés le bâtiment et ses alentours, sachant notamment qu'ils doivent respecter des critères de salubrité et de sécurité, qu'ils font sans doute l'objet de fréquentes déprédations, donc

qui paie, qui fait, qui gère ? Le bâtiment répond-il aux normes sécuritaires en vigueur pour ce type d'établissement ? A qui incombe la responsabilité en cas d'accident auquel pourrait être liée une lacune sécuritaire du bâtiment ou de l'infrastructure, notamment s'il devait y avoir une déficience technique d'une sortie de secours par exemple ? Est-il vrai que le bâtiment a été dépourvu de chauffage d'octobre à mars et si oui pour quelle raison n'a-t-il pas été immédiatement réparé ? Le système actuellement mis en place laisse apparaître de nombreux points d'interrogation. Alors comment le Conseil communal perçoit-il le futur de la gestion de l'établissement et de son infrastructure ?

Deuxième sujet, les mesures d'intégration professionnelle, en page 332 du rapport. De nombreux programmes d'emplois temporaires existent et permettent la réinsertion de demandeurs d'emplois. Dans le cadre de la technique du bâtiment, diverses réfections et travaux ont été menés dans le domaine informatique également, en partenariat avec le CEG. Les tâches fournies sont-elles en concurrence avec des entreprises privées et qui peut profiter de tels travaux ? Une association à but non lucratif de la ville, par exemple l'association de quartier ou club sportif peuvent-ils bénéficier par exemple de travaux de maintien d'un site internet, de petits travaux de réfection de locaux ou d'infrastructures et, en cas de réponse positive, quelle est la démarche à suivre pour pouvoir en bénéficier ?

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, déclare :

- Je réponds bien volontiers à ces nombreuses questions, je vous remercie de les poser car cela me permet de rappeler que la Case à Chocs est vraiment un haut lieu de la culture en ville de Neuchâtel, qui existe depuis de nombreuses années et qui a pris ses marques en ville. Voici quelques chiffres qui figurent dans le rapport. Pour 2015, ce sont pratiquement pas loin de 30'000 personnes qui ont fréquenté ce lieu et concernant les activités qui s'y donnent, il y a plus de 200 événements qui ont eu lieu sur l'année. Ces événements sont de nature très diverses car il y a bien sûr des groupes très à la mode auprès des jeunes, des choses très pointues, d'autres beaucoup plus larges et pour souligner peut-être ce qui est un peu moins connu, mais qui se fait régulièrement à la Case à Chocs, tout récemment il y a eu une soirée mousse, organisée comme chaque année depuis maintenant trois ans ou quatre par le Conseil des jeunes qui réunit de nombreux jeunes, des adolescents qui, autrement ne peuvent pas aller dans d'autres lieux publics. C'est organisé sur place, cela marche super bien et les jeunes en redemandent.

On peut aussi mentionner, c'est intéressant de le savoir, un artiste devenu international, un suisse très connu, Bastian Backer a fait ses armes aussi à la Case à Chocs. Il y a fait des résidences où il a préparé, répété et même enregistré un certain nombre de morceaux de musique et tout récemment il y a aussi donné un concert. Tout cela pour souligner qu'il y a un éventail très large d'événements qui ne sont pas seulement des manifestations de nature musicale ou festive. Il y a aussi d'autres groupes qui viennent, qui s'y réunissent, qui organisent des séminaires car c'est aussi possible. Bref, des activités très variées et cela marche bien et si cela marche bien c'est quand même que quelque chose dans l'alchimie de l'organisation fonctionne. Nous avons un système mixte, qui est un peu nouveau mais qui s'est progressivement professionnalisé car il faut bien se rendre compte qu'il y a 20 ou 25 ans, c'était du bénévolat, du militantisme qui y prévalait. La Case à Chocs est passée par de nombreuses étapes, de nombreux stades, par des crises bien sûr qui ont été résolues. Aujourd'hui, nous avons quelque chose qui est parfaitement bien implanté dans le paysage culturel non seulement neuchâtelois, mais romand, voire suisse, même d'une certaine manière international. La mue n'est pas totalement terminée puisque, pour consolider tout cela, pour assurer le professionnalisme, effectivement, vous le savez, nous avons, depuis 2014, assumé une partie, nous avons organisé un transfert de l'association qui gérait le lieu auparavant. Le staff de base a été transféré dans le personnel de la Ville, qui a donc aussi vu ses conditions de travail améliorées progressivement. Dans ce système, l'ossature de base, c'est la Ville qui la gère, ce qui nous permet d'avoir, un peu comme au théâtre du Passage, une structure d'accueil professionnel qui permet ensuite à d'autres d'y organiser des événements, d'organiser leurs propres soirées. Il y a un partenariat privilégié avec l'association ACDC qui organise beaucoup d'autres événements, mais pas tous. Il y a des événements qui sont organisés en direct par la Ville, d'autres par l'ACDC et cette ACDC sous-loue à des tiers. Ce n'est jamais simple, comme dans toute institution culturelle, mais la situation s'améliore et nous pensons que là, ce modèle, qui se consolide progressivement, est un bon modèle pour assurer la pérennité de ce lieu.

Vous avez posé quelques questions sur le personnel. Nous en avons déjà parlé, y compris à la sous-commission financière et ce sont presque, certaines de vos questions, des questions de détails de sous-commission mais je réponds volontiers. Lorsque nous avons fait le transfert du personnel, il faut bien se rendre compte que nous étions un peu dans une situation de crise, à l'ACDC, et puis nous avons repris le personnel avec, en gros, les salaires qu'ils avaient, les taux d'occupation

qu'ils avaient. Cela a été amélioré car il faut que ce soit tout de même décent par rapport aux statuts de la Ville, mais nous nous sommes dit que c'était juste au moment du transfert. Ensuite, comme pour toutes les fonctions à la Ville, nous procédons à une analyse de l'organisation, puis à une analyse de chacune des fonctions. A partir de ces analyses de fonction - c'est ce que l'on appelle un processus de description et d'évaluation des fonctions, sur la base de cahiers des charges - ensuite nous faisons une analyse comparative, avec des fonctions comparables dans l'administration pour assurer l'égalité de traitement. Ce processus est en cours, les résultats viennent de sortir, à fin mai, c'est ce qui figure dans le rapport de la sous-commission et puis, à partir de là, le processus classique continue. Je dois encore valider cela et ensuite c'est le Conseil communal, in fine, qui décidera des classifications. Voilà. Ce sont des fonctions de programmeur, d'administration et des fonctions de coordination pour l'essentiel. Après il y a d'autres fonctions plus spécialisées aussi mais, en gros c'est cela.

S'agissant des horaires, ce sont des fonctions, comme au théâtre du Passage, pour lesquelles nous ne payons pas des heures de nuit. Ce sont des métiers dans lesquels cela fait partie du travail de travailler le week-end et en soirée. Il y a des heures supplémentaires, effectivement et l'an passé il y en a eu trop. Nous avons corrigé la situation mais nous ne payons pas des heures de nuit. Nous sommes encore en train d'affiner le modèle, les ressources qui peuvent être allouées pour cette gestion.

Ensuite, s'agissant du bâtiment lui-même, c'est un bâtiment qui appartient à la Ville et évidemment c'est la Ville qui est responsable, en particulier le Service des bâtiments et du logement, du suivi de tout ce qui est l'infrastructure. Vous avez posé la question du chauffage. Il y a effectivement eu, déjà au printemps 2015, le constat que le chauffage ne fonctionnait pas bien. Cela ne veut pas dire qu'il ne fonctionnait pas, mais il ne fonctionnait pas bien c'est-à-dire qu'à certains moments, il n'était pas enclenché. A partir de là, en automne, dès octobre, le Service des bâtiments et du logement, a commencé à identifier le problème. Un mandat a été donné à une entreprise externe qui est venue plusieurs fois pour essayer de comprendre ce qui se passait. En gros, le chauffage fonctionnait un moment et, dans la nuit, il s'éteignait. Quand les gens arrivaient le matin, ils avaient froid. Ils devaient donc relancer le chauffage manuellement alors que, normalement, il devait partir automatiquement. Je ne sais pas quel était l'alignement des planètes à ce moment-là car il se trouve qu'à titre personnel, j'avais le même problème chez moi. Cela étant il faut bien voir que l'infrastructure avait

20 ans, avec un vieux brûleur qui était en plus confiné à un endroit qui n'est pas facile d'accès. Pour l'entreprise ce n'était pas simple. Il y a eu toutes sortes de réparation, les pièces ont été changées, cela a tenu un moment cela a relâché, exactement comme chez moi, pour finir cela n'allait plus et le Service auquel sont rattachés les collaborateurs en avait marre de ces fluctuations. Ils sont donc intervenus et le Service des bâtiments et du logement, très rapidement, a mandaté une entreprise pour changer le brûleur. Ce brûleur a été complètement changé. Dans l'intervalle du changement, un chauffage d'appoint a été livré. Le personnel ne s'est donc pas retrouvé dans une chambre froide complète et depuis lors, le 19 octobre, cela fonctionne à satisfaction.

Vous parlez des déprédations mais il n'y en a pas tant que cela, et actuellement la situation s'est améliorée. Il est vrai que la diversité du public, une gestion plus rigoureuse au niveau des entrées et des sorties a amélioré la situation. Il y en a de temps en temps. Quand il y a des problèmes, comme dans n'importe quel autre bâtiment, qui fait les dégâts paie. Des plaintes sont déposées lorsque c'est sur les bâtiments de la Ville. D'autres voisins parfois aussi ont déposé plainte et il y a un service de nettoyage organisé avec le Service de la voirie notamment qui, le week-end, intervient tous les jours, le matin pour nettoyer un certain nombre de choses. Le personnel lui-même a une veille sur ce qui se passe autour, nous engageons un Sécuritas pour le tour du bâtiment lorsqu'il y a des soirées, en plus du service de sécurité de chaque organisateur. Par exemple l'Ecole de droguerie, qui est un voisin immédiat qui, pendant de nombreuses années, se plaignait justement de déprédations. Depuis qu'un certain nombre de mesures ont été prises, il n'y a plus aucune plainte, Le modèle fonctionne donc là à satisfaction.

Il est vrai que, selon les soirées, tout à coup il y a des plaintes plus importantes du voisinage car ceux à qui ces locaux sont mis à disposition, quand bien même tout est spécifié, les critères, les contraintes, parfois ils ne les respectent pas, ou pas bien, parfois ils ont de la peine à les faire respecter à l'extérieur car c'est difficile. Nous avons un dialogue avec les voisins pour trouver des solutions avec eux et nous entretenons ce dialogue étroit. Ensuite c'est un lieu de vie, de culture pour les jeunes et il y a forcément inévitablement, dans un centre urbain, des frictions qui se passent dans le voisinage, mais c'est la vie en communauté, les jeunes vivent et il y a des jeunes qui vont bien, d'autres qui vont un tout petit peu moins bien. Nous allons en parler, tout prochainement, dans le cadre d'un rapport sur la politique de la jeunesse, mais en attendant, je dirai que nous sommes plutôt satisfaits du modèle, nous allons vers une bonne stabilisation et nous avons

l'habitude de gérer des infrastructures culturelles. Nous pensons au Syndicat intercommunal du théâtre du Passage où, là, typiquement nous savons faire. Comme pour le Centre culturel neuchâtelois qui fonctionne aussi comme institution publique ou parapublique et je ne suis pas exhaustif dans la mention des institutions culturelles, il y en a encore bien d'autres qui fonctionnent à satisfaction.

Pour les mesures d'intégration professionnelle, tout d'abord sur le principe. L'activité de chaque mesure d'intégration professionnelle mise en œuvre par la Ville de Neuchâtel, sur mandat des ORP du Canton et de la Confédération, chacune de ces mesures est soumise à des conditions strictes de non-concurrence avec l'économie privée et la surveillance de cette clause de non-concurrence est assurée directement par le Service cantonal de l'emploi et par la commission tripartite des ORP. Ensuite, qui peut bénéficier de ces prestations ? Soit des collectivités publiques, pour autant que les prestations ne répondent pas à un objectif de rendement commercial - cela peut être des activités de rénovation de bâtiments destinés à la location auprès de tiers privés - ou alors peut aussi en bénéficier toute association, fondation ou groupe qui poursuivent un but d'intérêt public.

On peut donner quelques exemples des interventions de Bâtiplus qui est un programme très important car il permet à des personnes qui n'ont pas forcément des qualifications très pointues dans des métiers d'administration, qui sont quand même assez nombreuses au chômage, de trouver là des lieux de consolidation de leur expérience professionnelle où ils peuvent rebondir en termes d'intégration. On peut citer des interventions à l'Association de la Maison du Concert, Bâtiplus est intervenu sur place, la fondation Borel, les ateliers Phénix, dans lesquels se déroulent aussi toute une série de programmes sociaux, l'association RECIFE, la fondation pour la réinsertion professionnelle, le jardin botanique, même le Service des bâtiments de la Ville pour un certain nombre d'activités. Je mentionne encore une intervention, sauf erreur l'an passé, à Chaumont dans ce petit ranch où, pour un aspect d'utilité publique, c'est un programme qui était intervenu pour monter un ou deux murs.

Comment faire pour en bénéficier ? Il faut contacter le programme Bâtiplus et vous déclarez ce qui vous intéresse. Ensuite une analyse est faite pour voir si cela correspond à la mission de ce service.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Une précision pour le programme Infoplus puisque justement la collaboration se fait avec le CEG et, du coup, je me permets de compléter les propos de mon collègue pour préciser que, dans le programme Infoplus justement, nous avons différents ateliers qui sont proposés, un atelier Web, un atelier de développement et un de volet technique avec intégration des stagiaires dans nos équipes du CEG. Pour les deux ateliers logiciels, le plan se veut exclusivement formateur et ne réalise pas de mandats de développement à ce jour. C'est donc de la pure formation qui est faite par les équipes du CEG. Il faut aussi comprendre que, dans ce type d'organisation, en tous cas dans ce programme-là en particulier, le personnel bouge beaucoup et très rapidement, ce qui rendrait de toute façon assez peu compatible un projet complet qui puisse être mené sur le long terme pour des organismes externes, par exemple si on devait se lancer dans ce domaine, cela ne permet pas d'assurer la réalisation des projets sur une durée ou une certaine maintenance. En l'occurrence nous ne le faisons pas mais, en plus, la nature même des gens que nous y recevons, puisqu'ils sont très mobiles, ne permettrait pas d'assumer ce genre de tâches pour des organismes externes.

M. Yvan Gallo déclare :

- Je vais revenir sur la Case à Chocs. On parle d'animer la ville de Neuchâtel. Je pense que certains membres du Conseil général, de temps en temps devraient se promener en ville, voir un peu ce qui se passe. Je pense que ce serait une bonne chose. Je pense que, honnêtement, les jeunes ont besoin d'un endroit et nous avons cette Case à Chocs. Mais malgré elle, les jeunes partent à Lausanne, à Berne et on vient dire ensuite que Neuchâtel est une ville qui est en train de mourir. Je pense qu'on devrait aller voir un peu plus loin ce que nous pourrions amener aux jeunes pour qu'ils restent sur la ville.

16 Sports

La parole n'est pas demandée.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée dans le cadre de l'examen de détail des comptes. Elle suggère à l'assemblée de voter les arrêtés.

L'arrêté II est donc **accepté par le Conseil général à l'unanimité**.

L'arrêté III est lui aussi **adopté à l'unanimité**.

L'arrêté I enfin est **voté à l'unanimité**.

La présidente déclare :

- Nous passons au classement des motions et postulats.

M. Philippe Loup intervient :

- Je vous avais dit, à propos de la motion 275 que le groupe socialiste allait encore évaluer la question. Il a évalué en silence et discrétion et il refusera le classement.

La présidente reprend la parole :

- Nous votons sur le classement de la motion 275, datant de septembre 2009, intitulée « gratuité des musées communaux pour les jeunes jusqu'à 25 ans ».

Par 28 voix contre 15 le classement de la motion 275 est refusé.

M. Jonathan Gretilat remarque :

- Nous pourrions peut-être simplement, sur la base des déclarations des groupes faire voter seulement celles dont le classement est contesté, cela me paraît plus logique. Sauf erreur, en tous cas pour le groupe socialiste, il y avait trois motions et postulats dont le classement était contesté : la motion 275, le postulat 148 et la motion 303. Pour le reste, ensuite nous pouvons faire un vote groupé.

La motion 288 du groupe socialiste intitulée « un permis contre un abonnement » est proposée pour le classement.

M. Philippe Loup souligne :

- Ce n'est pas si compliqué. La motion 288, le groupe socialiste a dit qu'il l'acceptait. Alors je m'étonne que le groupe socialiste ne vote pas l'acceptation du classement. Pour que tout le monde soit au clair, en tous cas pour le groupe socialiste nous refusons le classement des motions 275 et 303 et du postulat 148.

M. Jean Dessoulavy relève :

- Nous avons bien compris que le groupe PopVertsSol s'oppose à tout classement. A partir de cela il faut voter tous les sujets. Il n'est pas question que le groupe socialiste commence à dire son avis.

Après avoir fait passer aux votes, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, déclare :

- Le Conseil général **accepte le classement** de la **motion 288 par 26 voix contre 9**. La **motion 289** est **classée par 27 voix contre 9**. La **motion 290** est **classée par 27 voix contre 9**. Le classement de la **motion 303** est **unanimentement et tacitement refusé**. Enfin, le classement du **postulat 148** est **refusé par 21 voix contre 15**.

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant l'attribution
à la réserve conjoncturelle
(Du 13 juin 2016)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 1'800'000 francs est versé à la réserve conjoncturelle.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant l'attribution au fonds
destiné à subventionner des installations solaires
photovoltaïques sur le
territoire communal
(Du 13 juin 2016)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 1'000'000 francs est versé au fonds destiné à subventionner des installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal (Fonds 2910601).

Art. 2.- Le versement de 1'000'000 francs est prélevé sur le dividende 2015 de Viteos SA.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2015
(Du 13 juin 2016)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2015, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :	Fr.
Charges d'exploitation	244'039'591.59
Revenus d'exploitation	-228'245'145.17
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	15'794'446.42
Charges financières	10'053'496.07
Produits financiers	-22'913'141.75
Résultat provenant de financements (2)	-12'859'645.68
Résultat opérationnel (1+2)	2'934'800.74
Charges extraordinaires	2'658'944
Revenus extraordinaires	-7'043'996.33
Résultat extraordinaire (3)	-4'385'052.33
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	-1'450'251.59
b) Les crédits d'investissements :	Fr.
Dépenses	18'297'862.34
Recettes	-2'162'315.22
Montant net des crédits d'Investissements	16'135'547.12

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2015 est approuvée.

Neuchâtel, le 13 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Séance du Conseil général - Lundi 13 juin 2016

La séance est levée à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente	Le secrétaire,
Amelie Blohm Gueissaz	Jonathan Gretillat

Le chancelier-rédacteur

Rémy Voirol

